

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4261 du Vendredi 20 Décembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

INFRASTRUCTURES

Des tours jumelles bientôt sur l'ex-site de l'hôtel Cosmos

Pierre Mabiala remettant les quatre décrets à M. Ali Houssen. (P.3)



FUNERAILLES D'AYBIENEVIE N'KOUKA-KOUDISSA

Emouvants adieux

(P.11)

PROFESSION SOLENNELLE CHEZ LES CARMELITES, A KINSOUNDI

Sœur Divine de la Trinité s'est engagée définitivement



Sœur Divine de la Trinité prononçant son engagement

(P.10)

DEUIL/TELEVISION

Charly Noël, le célébritissime journaliste-présentateur s'est éteint (P.17)

EDITORIAL

RDC-Rwanda : la paix attendra

CANAL+ CHAQUE JOUR EST UNE FETE

TOMBOLA



JUSQU'AU 31 DECEMBRE
REABONNEZ-VOUS ET GAGNEZ
UN GROUPE ELECTROGENE
PAR TIRAGE AU SORT



DROITS HUMAINS

Le CAD alerte sur l'explosion des violations en 2024

La situation des droits humains est dramatique au Congo. C'est, en tout cas, ce qui ressort d'un rapport de 224 pages publié le vendredi 6 décembre 2024 par le Centre d'actions pour le développement (CAD), une organisation de défense des droits humains qui déplore une augmentation des atteintes aux droits des personnes passées de 1800 en 2023 à 8.216 cas cette année. Le directeur exécutif de cette ONG, Chardon Trésor Nzila Kendet, décrit une situation alarmante.

C'est devant la presse et Joe Washington Ebina, président de la Fondation Ebina, que le directeur exécutif du CAD, Trésor Chardon Nzila Kendet, a publié ce rapport qui signale les assassinats, les cas de tortures, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, ainsi que des arrestations arbitraires et des détentions illégales. De même que les restrictions de la liberté d'expression et d'opinion, le non-accès au bien-être, les mauvaises conditions d'éducation et de santé, etc. Ces informations ont été rassemblées dans 17 localités réparties dans sept des douze départements du pays. Le rapport est destiné, premièrement, aux autorités parce que «dépositaires des réponses et des obligations envers les citoyens».

Peu avant la publication de ce rapport, l'auditoire a suivi des témoignages émouvants des parents qui ont dénoncé les conditions dans lesquelles leurs enfants ont été arrêtés et tués, lors de l'opération conjointe Police-Gendarmerie appelée "Coup de poing" contre le grand banditisme. Par exemple, un étudiant de 27 ans incarcéré dans le quartier SOPROGI, à Djiri (l'arrondissement 9), est mort le 31 octobre 2024. Un autre cas de décès, c'est celui d'un jeune de 25 ans, arrêté et gardé à l'ancien local de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de la Tsiémé. Pour Trésor Nzila Kendet, l'opération "Coup de poing" a été «un facteur aggravant dans la dégradation des droits de l'homme au Congo». Certains jeunes ont été arrêtés juste pour s'être tatoué



De g. à dr: Joe Washington Ebina et Trésor Chardon Nzila Kendet ou à cause d'une coupe de cheveux «pas acceptable». Aucun argument juridique n'a été brandi ni de fondement de ces arrestations que le CAD assimile à des rafles. «En principe toute opération doit se faire dans le cadre légal de la loi. Ce n'est pas de cette manière qu'on peut éradiquer le phénomène du banditisme». L'ONG déplore qu'aucune condamnation des auteurs de telles atteintes n'ait été rendue possible. Le CAD et les organisations de la société civile de défense et de protection des droits de l'homme appellent les autorités, notamment le Président de la République et le ministre de l'Intérieur,

à l'arrêt immédiat de l'opération "Coup de poing" du fait de ses limites. «Il y a eu des personnes décédées. Nous rappelons que la police et la gendarmerie ont un rôle à jouer de protection des personnes et des biens. Cette opération a causé des traumatismes au sein des familles. Il est mieux que cette opération s'arrête», a déclaré Joe Washington Ebina. Le CAD publie chaque année une enquête sur la situation des droits humains. Il exige du Gouvernement une réponse aux recommandations contenues dans le rapport 2024.

Philippe BANZ

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale
de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AMC ASSURANCES
Société Anonyme Avec Conseil d'Administration F CFA :
5 000 000 000
Siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Brazzaville, République du Congo.
RCCM : CG-BZV-01-2021-B14-00070

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS, DU DIRECTEUR GENERAL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Suivant actes reçus par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 06 et 29 Mai 2024, enregistrés à Brazzaville, aux domaines et timbres le 30 Octobre 2024, sous les folios 200/12 N°8082, il a été pris les décisions suivantes :
Renouvellement du mandat du Directeur Général : La collectivité des Actionnaires décide de renouveler, pour une durée de cinq (05) ans, le mandat de Monsieur Yvon Plastome MOUTSOUKA, en qualité de Directeur Général, qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.
Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la société : La collectivité décide de renouveler, pour une durée de trois (03) exercices sociaux, les mandats des commissaires aux comptes :
- Le Cabinet Ernest & Young, représenté par Monsieur Arsène Didace OSSIBI, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- Le Cabinet Synergy Audit et Conseil, représenté par Monsieur Marius KOUNDISSA TSIBAKABA, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
Renouvellement du mandat des Administrateurs de la société : La collectivité des Actionnaires décide de renouveler, pour une durée de six (06) ans, le mandat des Administrateurs de la société, qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.
Dépôt légal : Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 Octobre 2024 sous le dépôt N° CG-BZV-01-2024-D-00891.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO

Joyeux

NOËL

Ecoute - Qualité - Client
Tél.: 81 88
Email : sgc@congolibgfi.com
www.groupebgfibanque.com

BGFI Bank
 Votre partenaire pour l'avenir

VIE POLITIQUE NATIONALE

Me Charles Anicet Poaty-Amar appelle à une nouvelle République

Avocat, Me Charles Anicet Poaty-Amar a tenu le 10 décembre 2024 à Brazzaville, une conférence de presse pour parler politique. Dans son discours de 14 pages sur la République, il n'a pas fait concessions au pouvoir et à son Gouvernement, tout en appelant à une nouvelle République qui sera celle des droits économiques et sociaux; celle qui protégera le pouvoir d'achat des personnes et des familles contre les assauts du Gouvernement; celle où le Congo cessera d'être le cimetière des entreprises et des rêves des entrepreneurs; celle dans laquelle l'allocation chômage deviendra un droit recouvrable; celle où ne régnera pas la loi du plus fort; celle où il n'y aura pas de chasse aux sorcières,...

Pour lui, la proclamation du 28 novembre 1958 n'était qu'un leurre de la part d'un empire qui ne voulait pas mourir. «La République du 28 novembre 1958, née le même jour que la République du Tchad, avait des liens de consanguinité avec toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique, qui sont toutes nées la même année. Elle est, dit-on, une République congolaise, mais elle avait été proclamée par un Français de métropole, le même qui avait présidé l'Assemblée qui a donné au territoire le nom de République du Congo. La proclamation elle-même avait été promulguée par un autre Français de métropole»

Me Charles Anicet Poaty-Amar a confirmé: «Nous ne fûmes pas indépendants en 1960 malgré la proclamation de l'indépendance, parce

que ceux qui avaient fait campagne contre l'indépendance en 1958, sont ceux à qui la France l'a donnée en 1960 sans qu'ils ne l'aient demandée»

Il a indiqué que la République des Congolais, «fondée par les Congolais pour les Congolais, est née à la Conférence nationale souveraine. Elle a définitivement pris corps dans la Constitution du 15 mars 1992...La République née à la Conférence nationale souveraine est semblable à la première République française, qui est née dans la foulée des états généraux de 1789».

Comme les Français qui n'en pouvaient plus des caprices de leur roi, a-t-il dit, «les Congolais ont consenti des sacrifices pour se débarrasser des monopartismes et de leurs dérives, ces sociétés cadennassées qui les ont éteints sous le PCT, ses



Me Charles Anicet Poaty-Amar

organisations de masse et sa milice, à la suite du MNR, de sa JMNR et sa milice, eux-mêmes précédés du monopartisme de fait débuté en 1959».

Me Charles Anicet Poaty-Amar a fait l'éloge de la Constitution du 15 mars 1992 qui, selon lui, matérialisait l'entente des Congolais à l'effet que tous ceux qui avaient l'âge de voter avaient le droit de choisir librement et directement leur premier représentant, le Président de la République. Elle avait définitivement mis fin aux idéologies monolithiques et aux pratiques d'endoctrinement des populations par des organisations des masses des partis uniques...C'est l'exemple

parfait du contrat social de la manifestation du consentement libre et éclairé et de la volonté générale...C'est l'acte fondateur par excellence de la République du Congo. Le 15 mars 1992 est la Journée de la République».

Pour le conférencier, «nous devons définitivement nous défaire des oripeaux du complexe colonial. Seule une nouvelle génération pourra débarrasser le pays de la mauvaise herbe... La nouvelle génération du Congo ne peut pas continuer à dormir sur ses lauriers alors que l'heure est à la mobilisation. Nous devons répondre à l'appel de l'histoire. Nous devons apporter notre pierre à l'édification du monde nouveau qui se profile à l'horizon, pour une plus belle humanité, vivant en harmonie avec la nature et les autres créatures».

«A tous ceux qui ont la foi républicaine, à la nouvelle génération, nous disons que c'est le temps de l'action et de la persévérance, pas du découragement», a-t-il dit, tout en proclamant 2025, année de la Nouvelle République.

KAUD

Editorial

RDC-Rwanda : la paix attendra

Le sommet de Luanda, qui aurait dû sceller la paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, n'a pas eu lieu. Le président rwandais a décidé de ne pas venir dans la capitale angolaise, et le chef de l'Etat congolais Félix Tshisekedi, pourtant au fait de la volonté rwandaise, s'est retrouvé seul. A qui la faute ? La question ne se pose plus. Alors, désinvolture du Rwanda ?

Pas forcément.

La guerre à l'Est de la RDC cristallise les tensions entre les deux voisins depuis 30 ans. Le génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994, a servi de point de fixation des antagonismes entre les Tutsis installés en RDC et la nouvelle vague des populations ayant fui ce pays, surtout hutues, poursuivies par le FDLR, le parti du Président Paul Kagame. Désormais, entre les populations d'ancienne installation et les nouvelles, suspectées d'avoir été les auteurs du génocide, c'est une rivalité profonde.

Les unes semblent jouir de la bienveillance des autorités de la RDC et les autres sont animées de la volonté de ne pas laisser prospérer aux flancs du Rwanda des foyers hutus hostiles. Le Président Paul Kagame a fait du dialogue préalable, direct, entre Kinshasa et les Tutsis congolais, le préalable à la conclusion d'un accord de paix. Que va-t-il se passer ? Le Président Tshisekedi affirme qu'il ne peut pas négocier avec des rebelles. Le Président Kagame estime, au contraire, que cette question constitue le nœud de la guerre.

Nous sommes devant une impasse. Dans toutes négociations, les impasses doivent être levées et font partie de la négociation. Affirmer les seules positions de principe, c'est s'arc-bouter sur des égos. Tant qu'il en sera ainsi, Congolais et Rwandais proclameront chacun qu'ils ont raison. Et nous en resterons au même point d'ici 20 ans. A moins qu'une des parties ne triomphe militairement sur l'autre.

Albert S. MIANZOUKOUTA

INFRASTRUCTURES

Des tours jumelles seront bientôt érigées sur l'ex-site de l'hôtel Cosmos

Moderniser et rénover la ville de Brazzaville en la retournant vers le Fleuve Congo. Tel est l'objectif que s'était fixé le Chef de l'Etat dans son projet de société: «Allons plus loin ensemble» et que le Gouvernement s'attèle à mettre en exécution dans le cadre du partenariat public-privé. Pour cela, quatre décrets portant cession à titre onéreux de deux propriétés immobilières bâties du domaine privé de l'Etat, situées au centre-ville de Brazzaville aux lieux dits Hôtel Cosmos et le Port Autonome de Brazzaville, ont été cédées à la société civile immobilière Moka pour être transformées, ont été remises à M. Ali Houssen, superviseur des travaux, par le ministre Pierre Mabiala des Affaires foncières et du domaine de l'Etat, le 13 décembre 2024, tout en assistant à la démolition du vieux bâtiment abritant jadis l'hôtel.

La première cession porte sur la propriété immobilière bâtie du domaine privé de l'Etat, situé au lieu-dit Hôtel Cosmos, au centre-ville. Elle couvre une superficie de 14.308,38 m2, soit 1ha 48a 8ca sur laquelle seront construites deux tours jumelles.

La deuxième propriété est située au lieu-dit Port Autonome de Brazzaville, au centre-ville. Elle couvre une superficie de 61.684,12 m2, soit 6ha 18a 84ca, où seront

érigé des immeubles modernes dignes des grandes villes.

Ces deux propriétés sont cédées à titre onéreux à la société civile immobilière Moka qui exécute déjà un chantier sur le site de l'ex-chantier naval. Les deux projets doivent se réaliser dans un délai de deux ans, indiquent les décrets.

Ils précisent par ailleurs que: «Dépassé ce délai, l'Etat se réserve le droit de dénoncer cette cession pour non mise en



Pierre Mabiala remettant les quatre décrets à M. Ali Houssen



La démolition du bâtiment abritant l'ex-hôtel Cosmos

valeur et de procéder à la remise de la propriété immobilière cédée».

Sous réserve du droit de préemption de l'Etat,

il est interdit à la société civile immobilière Moka de revendre à toute personne autre que l'Etat, les deux propriétés im-

mobilières. Les prix des cessions sont fixés et notifiés par arrêté conjoint du ministre des Affaires foncières et du domaine de l'Etat et du ministre des Finances.

«Vous avez formulé une manifestation d'intérêt, le Gouvernement a répondu favorablement à votre sollicitation. Les décrets de cession étant signés et publiés, j'ai l'honneur de vous les remettre et de vous souhaiter un bon travail. Soyez déterminés, et travailler dans l'abnégation. A travers cet acte, nous voulons vous inscrire dans l'exécution du projet de société du Président de la

République dans le cadre du partenariat public-privé. Nous comptons sur vous et rendez-vous aux résultats», a déclaré Pierre Mabiala, remettant les quatre décrets à Mr Ali Houssen.

En réaction, celui-ci a indiqué que sa société sera à la hauteur de la tâche. «On a commencé et on ne va pas décevoir la République ni le peuple congolais. C'est notre métier et le budget est déjà prêt. Ce n'est pas pour rien qu'on a accepté d'entrer dans ce vaste chantier», a dit Ali Houssen.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Demi-parcelle à vendre

Lieu: quartier Ngampoko

Prix: 2.500.000

Tél: 05 5051659/06 6209384

POINTE-NOIRE

Lancement des activités du bureau de gestion du Fret Terrestre (BGFT)

Les 05 et 06 décembre derniers à Pointe-Noire ont marqué le lancement des activités du Bureau de gestion du fret terrestre (BGFT), qui permettra de réguler le marché des frets terrestres et de sécuriser le transport de marchandises. Les travaux ont été ouverts par le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Honoré Sayi. C'était le jeudi 05 décembre que plusieurs représentants des structures étatiques des sociétés privées, et des fédérations des transports se sont réunis pour ce lancement.

Le BGFT est un organe de la direction générale du transport terrestre marchandise. Il permettra de mettre fin aux tracasseries existantes dans le secteur du transport terrestre des marchandises et aussi d'améliorer l'impact positif du transport terrestre sur le panier de la ménagère. En effet le BGFT a pour mission de faire l'émission et la gestion en un document unique de transport (DUT) les documents obligatoires de transport tels que les lettres de voitures nationales, et la feuille de route, d'accompagner la chaîne logistique à travers le développement de pôles de Fret, véritable plateforme logistique. Aussi de contrôler le mouvement terrestre et le suivi de la répartition intermodale et intra-modale des marchandises; de veiller au respect des quotas fret entre transporteurs, etc. À la cérémonie d'ouverture des travaux, le directeur général du transport terrestre, Mopaya Atali, a présenté tout d'abord le secteur des transports terrestres en tant que l'un des piliers de l'économie nationale. Il a indiqué que la création d'un BGFT répond à la modernisa-

teur essentiel pour l'intégration économique, la création d'emplois et la prospérité de la nation. Au cours de ces deux jours, les participants ont été édifiés par les différents panels sur les thèmes divers tels que : Maîtrise et sécurité du transports des marchandises un levier de croissance et d'interopérabilité



Photo de famille

tion avec sécurisation des opérations de Fret terrestre tout en soutenant la compétitivité des opérateurs économiques en favorisant l'intégration régionale dans le cadre du ZLECAF. Pour sa part, le ministre Honoré Sayi a souligné que le BGFT est le levier essentiel pour l'intégration régionale, un instrument du camionnage national et d'harmonisation de la politique des corridors du niveau sous régional. Il a ajouté que le BGFT marque le développement du secteur des transports terrestres est un mo-

dans la ZLECAF; Le document unique de transport; La bourse Uni de Fret; et la présentation du Fleet Management. Des recommandations ont été faites par les experts et les professionnels du secteur du transport terrestre de la région. Et l'adoption des documents finaux a conclu les deux journées. C'est le ministre Honoré SAYI qui a clôturé les travaux en félicitant les participants venus de partout.

Madocie Deogratias MONGO

ASSOCIATION GÉNÉRATION AUTO-ENTREPRENEUR

Digne Elvis Tsalissan Okombi au chevet de la presse

Le coordonnateur de l'Association Génération auto-entrepreneur, Digne Elvis Tsalissan Okombi a, au cours du déjeuner de presse qu'il a organisé le lundi 2 décembre 2024, offert des outils de travail à quelques journalistes de la presse en ligne et écrite. Il a en outre scruté le discours du Président de la République sur l'Etat de la nation devant le Parlement réuni en congrès, le 28 novembre dernier.

Pour le coordonnateur de l'Association Génération auto-entrepreneur, le discours du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation est une photographie du pays à la date indiquée. Il s'est réjoui du fait que cette tradition ait été respectée. «De l'avis de nombreux observateurs et du constat que chacun de nous a pu faire, ce discours a été un haut moment du Président pour remettre sur la table les problèmes liés à la composante jeune. Une fois de plus, il a placé la problématique de l'encadrement, de l'orientation et la prise en charge des pré-occupations des jeunes comme priorité».

Et d'affirmer: «L'Association Génération Auto-Entrepreneur se satisfait et apprécie à sa juste valeur les orientations et les pistes de solutions suggérées par le chef de l'Etat, dans notre pays, où plus de 50% de la population est jeune». Il a indiqué que son association Génération se tiendra aux côtés des structures du Gouvernement pour accompagner les initiatives du Président de la République. «Ce discours nous encourage à continuer nos actions, ayant déjà commencé avec la formalisation de 300



Digne Elvis Tsalissan Okombi

artisans à Brazzaville et 500 à Pointe-Noire, la mise en incubation de 500 jeunes sur les cohortes de 100 par mois. Le projet «Matisa affaire» qui permet «de renforcer les capacités opérationnelles des jeunes déjà en activité, appuiera à terme plus de 15 000 jeunes. Toujours dans ce sens, et pour appuyer l'appel du Chef de l'Etat dans le secteur agricole, nous lançons ce jour l'appel aux financements de 500 hectares dans cinq départements différents (Pool, Plateaux, Niari, l'Alima et

Bouenza)», a-t-il soutenu. Pour lui, l'appui aux auto-entrepreneurs du secteur des médias, est la reconnaissance du travail qu'ils abattent au quotidien. «Dans cette lourde charge que vous avez en tant que quatrième pouvoir, entre l'évolution continue de l'information face

au fake news, la déontologie et l'éthique de votre métier, cet apport, est une goutte d'eau dans le désert, nous osons espérer qu'il pourra servir», a-t-il dit. Digne Elvis Tsalissan Okombi a remercié les partenaires privés, mécènes, les mentors, ainsi que le président d'honneur de son association pour les efforts «toujours renouvelés, de contribuer à aider les jeunes de notre pays».

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONTRIBUTION DE CRS DANS L'IMPLEMENTATION DE LA SANTE COMMUNAUTAIRE AU CONGO

RÉDUIRE LE PALUDISME EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Trois fois par semaine, Fernand Sel, Mouidi Beu Monsang et Hugues Bouiti enfilent leurs bottes de pluie et attrapent leurs sacs à dos. Ils partent tôt le matin pour rejoindre les communautés du district sanitaire de Mvoumvou, dans la ville de Pointe-Noire, en République du Congo. L'équipe passera sa journée à faire du porte-à-porte pour vérifier si les familles ne présentent pas de signes de maladie, notamment le paludisme, la tuberculose, le VIH, la malnutrition et la diarrhée, et pour s'assurer que les enfants sont à jour dans leurs vaccinations systématiques.

En tant qu'agents de santé communautaires, Fernand, Mouidi et Hugues jouent un rôle important dans la détection précoce et le traitement de certaines des maladies les plus courantes et potentiellement mortelles en République du Congo. Ils ont été formés pour identifier les signes et les symptômes de ces maladies et pour administrer des tests rapides de paludisme.

Le paludisme reste l'une des principales causes d'hospitalisation et de décès dans le pays, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

«Quand la communauté souffre, ça me fait mal», dit Fernand. «Je suis donc dans la communauté pour aider à améliorer leur santé.»

Chaque travailleur transporte des pilules de traitement du paludisme et d'autres médicaments en vente libre pour traiter les symptômes, tels que la fièvre ou les courbatures. Les cas plus compliqués sont référés à un hôpital ou à un centre de santé à proximité pour des tests et des soins

supplémentaires. Les travailleurs fournissent ces services de base gratuitement, dans le cadre du Projet de lutte contre le paludisme en République du Congo, mis en œuvre par Catholic Relief



Hugues Bouiti, agent de santé communautaire, consulte Mireille à son domicile. Elle souffre de fièvre, de fatigue et d'une perte d'appétit depuis quelques jours. Elle est testée positive au paludisme, alors il lui donne une série de pilules de traitement à prendre et prendra de ses nouvelles dans quelques jours.

Services en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Population, avec un financement du Fonds mondial. Une telle détection précoce est essentielle car les gens attendent souvent trop longtemps avant de se faire soigner. «Ce n'est pas très facile d'aller à l'hôpital à cause du coût»,



Fernand Sel, à gauche, et Hugues Bouiti, à droite, font du porte-à-porte dans le département de Pointe-Noire pour vérifier que les familles ne présentent pas de signes de maladies telles que le paludisme, la tuberculose, le VIH, la malnutrition et la diarrhée, et pour s'assurer que les enfants ont été vaccinés. Photo par Jennifer Lazuta/CRS

explique Mireille Soungou, une membre de la communauté qui a été testée positive au paludisme lors d'une visite des agents de santé communautaires. «Je suis contente de ces visites parce qu'avant je ne le savais pas, j'avais l'occasion de passer un examen et de recevoir gratuitement le traitement contre le pa-



Sarah Mokane s'apprête à dormir avec son fils de 3 mois, Jean Claude, sous une moustiquaire insecticide longue durée chez elle, dans le district sanitaire de Mvoumvou.

ludisme». Pour réduire davantage le fardeau du paludisme, le Ministère de la Santé, en partenariat avec CRS et d'autres organisations, organise une distribution massive de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action tous les deux ans, en plus de la distribution

habituelle aux femmes enceintes lors de leur première consultation prénatale. L'objectif est d'atteindre chaque famille avec au moins une moustiquaire gratuite. Dans le même temps, les agents de santé communautaires rappellent aux gens les mesures de prévention, telles que l'élimination des eaux stagnantes où les moustiques se reproduisent, la fréquentation des centres de santé lorsque des signes de paludisme apparaissent et le fait de toujours dormir sous les moustiquaires. Les crieurs publics amplifient encore ces messages,

en parcourant les communautés avec des mégaphones et en donnant des mini-séances de sensibilisation. «Si nous parvenons à éradiquer ou à réduire le taux d'infection, cela réduira la morbidité», déclare le médecin-chef du district sanitaire de Mvoumvou, le Dr Livelene Lascard Adjouono.

«Nous devons nous débarrasser de l'eau stagnante et nettoyer l'environnement. Les gens doivent venir dès les premiers symptômes pour obtenir un traitement. La campagne de distribution de moustiquaire contribue à faire baisser le taux.

Projet de lutte contre le paludisme au Congo et Renforcement du Système de Santé, 7e Cycle de Financement du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GC7). L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la santé de la population de la République du Congo en réduisant le fardeau humain et socioéconomique du paludisme dans le pays, en mettant l'accent sur:

1. Limiter ou éradiquer les moustiques et autres insectes vecteurs de maladies grâce à la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée.
2. Mise en place d'une prise en charge des cas de femmes enceintes et d'enfants de moins de 15 ans par les établissements de santé publics et confessionnels.
3. Améliorer la gestion intégrée des cas à l'échelle communautaire.
4. Renforcement du système de santé: le système de santé communautaire, le système d'information Sanitaire, Ressources humaines de la santé, le système de la surveillance épidémiologique, le système du laboratoire national et le Système de la Chaîne d'approvisionnement.

DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION DES REFORMES

Dr Séverin Aimé Blanchard Ouadika officiellement installé dans ses fonctions

Le ministre Luc Joseph Okio, de la Réforme de l'Etat, a procédé le 10 décembre 2024 à l'installation du directeur général de l'évaluation des réformes, afin de redonner à son département la plénitude de son fonctionnement. Et de s'adresser à l'ensemble de son personnel en les invitant à combattre les antivaleurs si néfastes à l'action publique. «Votre travail doit être guidé par le sens de l'éthique et le respect de la déontologie», a-t-il dit.

La direction générale de l'évaluation des réformes a été instituée au sein du ministère en charge de la Réforme de l'Etat, en vue de permettre au Gouvernement de suivre et d'évaluer les politiques publiques de manière efficace, efficiente, cohérente et permanente. Nommé par décret, Séverin Aimé Blanchard Ouadika, docteur en économie de développement, ingénieur, statisticien et économiste, est le principal animateur, le manager choisi par le Gouvernement pour animer cette direction générale. «Il attend que vous vous mettiez dès ce jour, à la tâche, en vue de l'accomplissement des missions qu'il vous a confiées. Soyez donc ce leader transformationnel qui impacte

son entourage, son équipe, donne l'impulsion et qui fait toujours beaucoup avec peu de ressources», a déclaré le ministre qui a rassuré son directeur général de son soutien constant, dans l'accomplissement de ses charges. S'adressant aux agents du ministère en charge de la Réforme de l'Etat et, particulièrement, de la direction générale de l'évaluation des réformes, Luc Joseph Okio leur a rappelé les orientations du séminaire tenu les 19 et 20 juillet 2021. Il s'agit de combattre les antivaleurs si néfastes à l'action publique. «Votre travail doit être guidé par le sens de l'éthique et le respect de la déontologie», a-t-il dit. Aux jeunes recrues dans la Fonction publique, «sachez



Séverin Aimé Blanchard Ouadika installé dans ses nouvelles fonctions par le ministre Luc Joseph Okio

que le chemin à parcourir est long, très long. Chaque pas compte, chaque pas, toujours dans la recherche de l'efficacité, du travail bien fait, de la récompense de l'effort mais surtout avec patience et humilité», a-t-il rappelé. Pour le ministre, chaque agent sera jugé à la tâche. «Je veillerai à ce que chacun de vous mérite de son travail et rien que de son travail», a-t-il promis. Il a invité l'ensemble du personnel à agir ensemble pour que le ministère en charge de la Réforme de l'Etat ac-

complisse avec efficacité et pertinente les missions qui lui sont fixées par le Président de la République, qui accorde une bienveillante attention au processus de transformation et de modernisation de l'Etat en vue de la promotion d'une gouvernance publique fondée sur les principes de transparence, de responsabilité, de redevabilité et d'efficacité, au service du développement de la nation.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

VIE ASSOCIATIVE

Hervé Brice Tongo invite les Congolais à rejoindre «La Maison des Patriotes»

En sa qualité de journaliste et homme politique congolais, M. Hervé Brice Tongo a procédé au lancement de la campagne d'adhésion à «La Maison Des Patriotes», une association politique dont il est le président, marquant par la même occasion son retour en politique, après un long moment d'éclipse et débattre sa vision future. C'était au cours d'une conférence de presse qu'il a animée, le 30 novembre 2024, dans la salle Louis Badila, de La Semaine Africaine à Brazzaville.

Il a évoqué les raisons de son silence politique: «L'histoire nous enseigne que lorsque vous voulez qu'une chose soit bien faite, faites-la vous-même. En concordance avec cette optique, face à la mauvaise gouvernance qui a tendance à maintenir le Congo dans le sous-développement durable, en 2019, dans cette même salle au cours d'une conférence de presse, j'avais pris l'engagement de me présenter à l'élection présidentielle de 2021». Au sortir de cette conférence de presse, a-t-il rappelé, «mon équipe de campagne et moi-même, avons commencé à travailler dans ce sens. Malheureusement, chemin faisant, nous avons compris que l'élection était déjà bipée parce que les conditions d'une élection transparente et crédible n'étaient pas réunies. Après cette candidature avortée à l'élection présidentielle de 2021, je m'étais éloigné des médias traditionnels et même des réseaux sociaux. Mon absence dans les espaces de

communication de masse était devenue une occasion pour des tisserands du mensonge et quelques néophytes promoteurs de l'idiotie, de rencontrer des fables telles que: «M. Tongo a été corrompu; M. Tongo a été «nguirilisé» en échange de son silence politique», a-t-il expliqué. En toute sincérité et contrairement à ce que rapportaient certaines langues, il a précisé qu'il n'avait jamais été corrompu: «Je voudrais vous dire, ici, avec ma plus profonde sincérité que je n'avais pas été corrompu, je ne suis pas corrompu et je ne le serai jamais... Pour tout dire, mon éducation et ma formation ne me permettent pas de traiter l'homme comme un moyen. Mon engagement politique vise et visera toujours de servir et non d'exploiter le peuple. Je vous prie de croire que je m'étais éloigné des médias pour mieux réfléchir et écouter le peuple, aux fins de trouver des meilleures solutions aux problèmes qui se posent à notre pays. Après avoir écou-



Hervé Brice Tongo

té le peuple et longuement réfléchi, j'ai décidé de revenir dans les médias». Dans le même registre, M. Tongo a exhorté ses compatriotes congolais à rejoindre son club: «Je suis revenu dans les médias pour demander à tous ceux qui se reconnaissent patriotes de nous rejoindre à «La Maison des Patriotes» qui est un club des citoyens congolais qui soutiennent les idées politiques du Président Hervé Brice Tongo que je suis, et qui sera, dans un futur très proche, transformé en un parti politique». S'agissant des raisons qui le poussent à aller vers la création d'un parti politique, il a, sans langue de bois, souligné: «Nous devons créer un parti politique pour donner à notre pays un nouveau départ. Ce qui signifie pour moi: un nouveau Président de la République;

des nouvelles institutions; une culture politique fondée sur le patriotisme, l'humanisme et le civisme; un nouveau Gouvernement». M. Tongo demande une fois de plus aux patriotes congolais de le rejoindre à «La Maison des Patriotes», «car le temps n'est plus aux discours, mais aux actes», a-t-il indiqué. Répondant aux préoccupations des journalistes, il a affirmé qu'«il compte sur le peuple congolais et sur tous ceux qui pensent qu'ils peuvent changer les choses, pour mener son combat politique». De même, a-t-il assuré, qu'«il sera de l'opposition responsable (celle qui encourage les bonnes actions et critique les mauvaises), et il est de retour dans l'arène politique, pas de façon temporaire».

Alain-Patrick MASSAMBA

COUP D'OIL EN BIAIS

Une réunion d'urgence imposée aux pays de la CEMAC ?

Une réunion d'urgence des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'est tenue lundi 16 décembre 2024 à Yaoundé, au Cameroun. Selon une source, cette réunion aurait été imposée aux six Etats membres (Cameroun, Congo, Gabon Guinée Equatoriale, Tchad, RCA) par le Fonds monétaire international (FMI) et la France en raison de la situation macro-économique morose de la sous-région depuis plusieurs années. Le Congo est cité parmi les pays les plus endettés. Dans les coulisses, il se dit que la menace de suspension plane et le FMI a été contraint de suspendre des décaissements.

Des employés véreux à la morgue municipale de Brazzaville

Enterrer un parent à Brazzaville peut donner lieu à des tracasseries insupportables. Aux frais ordinaires viennent se greffer d'autres taxes injustifiées. Ainsi pour la toilette du cadavre et sa mise en bière, l'agent de service exige un pourboire. Inutile d'exiger un reçu. Pour s'épargner une trop longue attente sous le soleil ou sous la pluie, on finit par mettre la main à la poche et lâcher la somme dans la besace de l'employé qui, à la fin de la journée, lui permettra d'assurer et son marché et sa ristourne journalière. C'est la raison pour laquelle ces agents tarderaient à faire la toilette des morts. Les responsables des pompes funèbres sont au courant de ces pratiques, et sont complices.

Yoro: un autre incendie dévastateur provoqué par un dépôt illégal

La pénurie de carburant dans la capitale fait des heureux : les «Kadhafi» (vendeurs clandestins de carburant). Les automobilistes et même les véhicules de police sont obligés d'aller vers eux pour résoudre la question du carburant qui disparaît de temps à autre des stations-service brazzavilloises. Le succès ne couronne pas toujours l'opération. C'est dans ce contexte que, le 9 décembre 2024, à Yoro, un quartier situé en zone nord de Brazzaville, un dépôt clandestin de carburant importé a pris feu. Heureusement pour le propriétaire et le voisinage, les sapeurs-pompiers sont arrivés assez vite et ont pu limiter les dégâts. Autrement, le feu allait gagner les maisons alentour. Selon des témoins, le feu aurait été provoqué par des étincelles de la batterie du camion d'un chauffeur venu s'approvisionner à ce dépôt. Cet événement soulève, une fois de plus, la question des risques liés au stockage clandestin des produits inflammables dans les domiciles privés. Au-delà, c'est la vente libre du carburant par les kadhafi qui est en cause.

Des Congolaises se livrent à la mendicité

Pour se soustraire aux affres de la précarité, quelques Brazzavilloises, surtout des femmes, ne dédaignent plus serpenter les artères des zones animées du centre-ville, à la quête d'une aumône. Si quelques-unes d'entre-elles semblent un peu gênées et se cachent la face, la plupart le font ouvertement, à l'étonnement des passants. La vie est devenue tellement difficile que tous les moyens semblent bons pour survivre. Si bon nombre de compatriotes s'en offusquent, d'autres leur concèdent l'évidence de la conjoncture économique. L'apparition de ce phénomène chez nous témoigne de l'étendue de la pauvreté et de la misère dans le pays.

Une immense décharge publique le long du mur de l'Ecole 5 Chemins à Baongo

L'Ecole 5 Chemins de Baongo (arrondissement 2 de Brazzaville) a désormais sa décharge publique. Comment le voisinage et les éboueurs privés chargés de collecter les ordures ménagères ont eu l'idée de déverser les ordures ménagères, le long du mur d'une école, transformant ainsi le trottoir en une décharge publique? Les élèves et les passants sont obligés de se boucher les narines dans cet environnement devenu insalubre.

Une année académique à deux vitesses

L'année académique dans les établissements d'enseignement supérieur privés se poursuit sans problème. Dans le public, à l'Université Marien Ngouabi, les activités sont interrompues depuis trois mois, mais pas à l'Université Denis Sassou Nguesso de Kintélé. Tout compte fait, c'est un système à deux vitesses qui s'installe au Congo. Le Gouvernement, incapable de respecter les accords conclus avec les syndicats, et le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, se contentent de demander aux grévistes de se soucier de l'avenir des étudiants. Le statu quo persiste.

70^e ANNIVERSAIRE LA FÊTE NATIONALE DE L'ALGÉRIE

L'ambassadeur Azeddine Riache plaide pour un appui international à la région sahélo-saharienne

Le 70^e anniversaire de la Révolution du 1^{er} novembre 1954 marquant la fête nationale de la République algérienne démocratique et populaire a été célébré le 21 novembre 2024, par l'ambassadeur de l'Algérie au Congo, dans un hôtel de la place pavoisé aux couleurs de la nation algérienne. En présence du ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N'Gusso, représentant le Gouvernement, et de nombreuses personnalités politiques, militaires et civiles.

Une occasion qui a permis à l'ambassadeur Azeddine Riache de dresser le bilan des relations bilatérales entre les deux pays et d'annoncer des projets en vue. Libérant son discours, le diplomate Azeddine Riache a souligné que la commémoration du 70^e anniversaire du déclenchement de la lutte de libération nationale qui a conduit à l'indépendance de l'Algérie a été une longue lutte, menée par le peuple algérien, mettant fin à 132 ans de colonisation. Une indépendance, qui loin d'être donnée, fut arrachée au prix de nombreux sacrifices. Il a en outre indiqué que «l'Algérie et le Congo partagent des visions communes sur l'ensemble des questions régionales et internationales et militent en faveur des valeurs humaines et causes justes telles que la paix, la stabilité,

la sécurité, le dialogue, la résolution des conflits par des moyens pacifiques, la non-ingérence étrangère dans les affaires internes des pays, etc.» «La relation entre l'Algérie et le Congo, a-t-il poursuivi, dispose d'atouts qu'il s'agit de mettre à profit pour le présent et l'avenir: une concertation permanente à haut niveau dans le cadre du respect et la compréhension mutuelle, une solidarité fraternelle, une interaction vertueuse, amicale et fraternelle entre les deux peuples, un patrimoine historique commun, des valeurs et principes partagés». Il a rappelé que les deux Etats ont intensifié les échanges de visites et de délégations dans divers secteurs économiques, scientifiques et culturels, parlementaires et militaires «en créant une nouvelle dynamique à l'élan promoteur d'une coo-



M. Azeddine Riache prononçant son discours en présence du ministre Denis Christel Sassou N'Gusso

pération fructueuse, mais aussi un partenariat économique solide, concret et mutuellement bénéfique». «Les deux pays sont pleinement engagés dans les préparatifs de la 8^e session de la Commission mixte qui devrait adopter une nouvelle feuille actualisée et renforcée, et qui ouvrira une nouvelle ère à la coopération bilatérale», a-t-il fait savoir avant de mettre l'accent sur les relations entre l'Algérie et ses voisins: «son pays réitère sa solidarité avec l'ensemble des pays et des peuples de la région sahélo-saharienne, et demeure fermement convaincu que la région nécessite un appui international pour relever les défis complexes auxquels ses peuples sont confrontés», comme «la situation précaire en

raison des troubles sécuritaires, économiques et climatiques». A propos, il a indiqué que s'agissant du dossier sur le Sahara occidental, l'un des plus vieux conflits internationaux qui ne cesse de faire couler beaucoup d'encre, «une solution pacifique qui garantisse au peuple sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination doit être trouvée». Embrayant sur le dossier libyen, le diplomate Algérien a dénoncé «l'ingérence étrangère» qui, à son avis, «affaiblit l'unité et la souveraineté du pays, alimente les affrontements et les conflits entre ses citoyens» et appuie «tous les efforts à même de permettre aux frères libyens de se retrouver autour d'un terrain consensuel pouvant faciliter la réconciliation

REMERCIEMENTS



M. Gilbert Gex N'KOUKA et famille remercient très sincèrement la Conférence épiscopale du Congo et les commissions techniques, le Directeur de publication et le personnel du journal La Semaine Africaine, la famille maternelle et la belle-famille, les parents, amis et connaissances pour leurs marques de soutien et de compassion portées à leur égard lors du décès de leur fille, la journaliste Giletasi Aybienevie N'KOUKA-KOU-DISSA, survenu le 28 novembre 2024 à Brazzaville. Elle a été inhumée samedi 14 décembre 2024 au cimetière privé Wayako.

Que son âme repose en paix

nationale et l'organisation d'élections libres et transparentes...». Il a salué, dans la même veine, les efforts «inlassables» entrepris par la diplomatie congolaise «sous le leadership du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso». Face à un monde de plus en plus hostile, marqué par les conflits et les crises, l'Algérie, a affirmé

Azeddine Riache, «n'a cessé d'appeler à la nécessité de recalibrer les règles de fonctionnement du système multilatéral en faveur de la promotion des liens de coopération et du partenariat international pour le développement...».

Violaire MALONGA



Groupe de la Banque mondiale
BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION
ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Avis d'annulation de l'avis de manifestation d'intérêt

Mesdames, Messieurs,

En rapport avec l'avis d'appel à manifestation d'intérêt n°001/AMI du 10/12/2024 publié dans Les Dépêches de Brazzaville N°4907 du mercredi 11 décembre 2024 et dans La Semaine Africaine N°4260 du 13 décembre 2024, il est porté à la connaissance du public que le marché y afférent est annulé.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à l'avis de manifestation d'intérêt sus indiqué.

Bien cordialement.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AMC ASSURANCES
Société Anonyme Avec Conseil d'Administration F CFA : 5 000 000 000
Siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Brazzaville, République du Congo.
RCCM : CG-BZV-01-2021-B14-00070

LIBERATION DU RELIQUAT DU CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 29 Octobre 2024, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 30 Octobre 2024, sous le folio 200/4 N°8074, il a été pris les décisions suivantes :

Libération du reliquat du capital social: La collectivité des Actionnaires ont décidé de la libération du reliquat du capital social soit un mil-

liard deux cent cinquante millions (1.250.000.000) FCFA et de mettre à jour les actes de la société. Dépôt légal : Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 Octobre 2024 sous le dépôt N° CG-BZV-01-2024-D-00892.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

L'abbé Same AKOMO TCHOUAH, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, à la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de sa petite sœur AKOMO Alida. Le décès est survenu le samedi 14 décembre 2024 suite à une longue maladie. La veillée se tient au domicile familial, 1 rue Mah, Mikalou 2, Talangaï, arrêt Ferme. Le jour de l'inhumation vous sera communiqué ultérieurement.

Contacts : 067039716/053587186



RDC-RWANDA

Le processus de paix au point mort dans l'est de la RDC

La réunion tripartite prévue à Luanda entre les présidents congolais Félix Tshisekedi, rwandais Paul Kagame et angolais João Lourenço n'a pas eu lieu dimanche 15 décembre comme prévu. «D'après la présidence RD congolaise, l'annulation de cette rencontre a été causée par le refus de la délégation rwandaise de prendre part à la réunion».

En effet, Kigali a subitement conditionné sa présence, et par conséquent la signature d'un éventuel accord, à l'ouverture d'un dialogue direct entre Kinshasa et le groupe armé M23. Une exigence jugée inacceptable par Kinshasa, qui y voit une manœuvre délibérée pour torpiller le processus de paix de Luanda.

Mais Kigali justifie l'absence de Paul Kagame, entre autres, par les « menaces de changement de régime proférées par les responsables congolais contre le Rwanda et la présence continue dans l'est de la RDC des FDLR, milice fondée par les restes des auteurs du génocide de 1994 contre les Tutsis ».

On en est toujours au même point dans ce conflit qui ravage l'Est du Congo depuis plus de 25 ans... « L'échec de cette rencontre illustre le climat de méfiance profonde qui règne entre les deux parties. Kigali exige des garanties fermes sur l'ouverture d'un dialogue avec le groupe rebelle M23. De son



Paul Kagame et Félix Tshisekedi

côté, Kinshasa insiste sur le retrait des troupes rwandaises du territoire congolais et l'arrêt du soutien aux rebelles. Ces désaccords rendent tout compromis difficilement envisageable. Avec l'annulation de ce sommet, les perspectives de paix dans l'est de la RDC s'assombrissent. Les habitants de cette région, victimes d'affrontements incessants, espéraient des avancées concrètes pour mettre fin à leur calvaire.

L'échec de Luanda donne l'impression que les points d'achoppement entre le Congo et le Rwanda n'ont pas évolué. Kigali considère toujours la crise du M23 comme un problème congolo-congolais, à l'inverse de Kinshasa qui pense que sans le Rwanda, le M23 est une coquille militaire vide. Le Rwanda défend l'idée que le nœud du conflit se trouve justement entre le M23, qui défend la communauté rwandophone, et les auto-

rités congolaises. Pour Kinshasa, le refus de négocier avec la rébellion est directement lié aux multiples échecs du passé et aux nombreuses intégrations ratées de rebelles au sein de l'armée régulière qui ont systématiquement donné lieu à la création de nouvelles rébellions ».

Entre temps, la guerre se poursuit, donc, avec son cortège de souffrances pour les populations civiles. L'insécurité permanente, relève un spécialiste: «les femmes ont demandé qu'il n'y ait pas d'ampoules autour du bâtiment des latrines pour ne pas être vues la nuit. Les chiffres de violences sexuelles, principale forme de violence parmi les déplacés, sont en effet effrayants. Selon une étude MSF, plus de 10 % des femmes adultes, dans les camps de déplacés, ont déclaré avoir été violées ».

G. D'A.

FEDERATION DES ANCIENS ENFANTS DE TROUPE D'AFRIQUE

Le président Rémy Ayayos Ikounga a lancé le Plan d'action 2025-2026

La Fédération des anciens enfants de troupe (A.E.T) d'Afrique était en assemblée générale inaugurale sous les auspices de son président Rémy Ayayos Ikounga, les 7 et 8 décembre 2024 à son siège social à Dakar, au Sénégal. A l'issue des travaux, plusieurs résolutions ont été prises, au nombre desquelles, l'adoption du procès-verbal du 2^e congrès de Brazzaville des Amicales et Associations d'anciens enfants de troupe, tenu à Brazzaville, en juillet 2024, l'adoption du Plan d'action 2025-2026 du bureau exécutif et du Plan d'action 2025-2026 du Commissariat aux comptes de la Fédération ; la validation de la Charte graphique de la Fédération ; la fixation du montant des contributions par pays membre au budget bi-annuel.

Ces assises ont réuni les représentants des douze amicales et associations d'anciens enfants de troupe, membres de la Fédération, en provenance du Bénin ; du Burkina Faso ; de la Centrafrique ; du Congo ; de la Côte d'Ivoire ; du Gabon ; de la Gambie ; du Mali ; du Niger ; du Sénégal ; du Tchad et du Togo. A l'occasion, des diplômes de félicitations ont été décernés aux pionniers de la Fédération. Les participants ont, en outre, effectué une marche de cohésion jusqu'au monument de la Renaissance africaine.

Dans son mot d'usage, le président Rémy Ayayos Ikounga a souligné que des défis nombreux s'imposent encore à eux : « Cette assemblée générale inaugurale



Le président Rémy Ayayos ikounga prononçant son allocution

de notre fédération devra rester dans nos esprits comme la rampe de lancement d'une volonté collective, surtout celle du lancement d'un projet fédérateur, autour de l'adoption du Plan d'action 2025-2026, appuyé sur des engagements financiers et budgétaires, réalistes, modestes pour des premiers pas, mais équilibrés au regard de nos possibilités. Cependant, nous restons conscients que les défis nombreux qui s'imposent à nous nécessiteront à l'avenir de plus grands efforts ».

Clamant son optimisme pour l'avenir de leur institution, il a souligné: « Je reste convaincu, au regard de l'intérêt manifesté pour les uns et les autres, ainsi que pour les engagements librement consentis par vous, que notre mission portera des fruits, et que nous serons un jour fiers d'en avoir été les clairvoyants pionniers. Toutes les initiatives prises ce jour, ainsi que les contributions ultérieures, toutes

aussi éclairées que salutaires, trouveront à nos yeux matière à mobilisation et ciment pour leur réalisation », a-t-il relevé.

Rappelons que la Fédération des anciens enfants de troupe d'Afrique est l'entité faîtière qui regroupe les anciens élèves des écoles militaires préparatoires d'Afrique. Elle se donne comme ambition de consolider les liens de fraternité et de solidarité entre les membres d'une part et entre les Etats africains d'autre part, dans une logique d'accélération du processus d'intégration africaine vœux cher à tous les Africains.

La Fédération des anciens enfants de troupe d'Afrique compte ainsi s'appuyer sur le moule africain, la rigueur militaire et l'excellence, socles de formation de tous les A.E.T, pour élever les passerelles et ponts futurs de l'édification de l'intégration africaine.

Alain-Patrick MASSAMBA

CAMEROUN

Un sommet de la Cemac dans un environnement économique difficile

Un sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) s'est tenu lundi 16 décembre 2024, à Yaoundé. Il intervient alors que la région présente des « signaux d'alerte préoccupants » imputés à « des dérapages et des défaillances dans la mise en œuvre des réformes recommandées », selon l'organisation. Une situation qui pourrait compromettre le décaissement d'appuis budgétaires du FMI à plusieurs pays. Entre autres résolutions du sommet : le renouvellement de l'engagement des Etats en faveur d'une politique d'endettement prudente, privilégiant les financements concessionnels. Elle a exhorté les partenaires au développement à une mobilisation plus forte des ressources financières pour soutenir la transformation structurelle des économies de la sous-région.

Les six chefs d'Etat des pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac), ainsi qu'une délégation de haut niveau du FMI composée de sa cheffe de mission pour la CEMAC, Geneviève Verdier, et du directeur du département Afrique de l'organisation, Abebe Selassie, ont pris part au sommet extraordinaire de l'institution organisé dans la capitale po-



Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC

litique du Cameroun.

Alors que la réunion se déroule avec, en toile de fond, des « signaux d'alerte préoccupants » pour l'économie de la région, la Cemac s'inquiète d'abord de l'accroissement de la dette publique de ses Etats membres. « Certains pays comme le Congo éprouvent de grandes difficultés sur le plan budgétaire avec une dette qui a frôlé les 100 % du PIB et des accumulations d'arriérés internes. Le Congo a enregistré plusieurs retards de paiement sur le marché et a été contraint de rééchelonner les remboursements sur sa dette. En clair : le pays a du mal à gérer son endettement actuel », décrypte Cédric Jiongo, spécialiste de la CEMAC chez Sikafinance.

L'organisation régionale relève également qu'« à moyen terme, une dégradation du

solde budgétaire est inévitable », portée par des déficits plus importants au Gabon. « Dans le projet de loi de finances que le Gabon a mis en place, le niveau des dépenses publiques augmente plus que celui de l'investissement. Et en matière de mobilisation de la dette, la demande va être encore plus importante en raison des nombreuses échéances de remboursement qui se profilent à l'horizon. Si plusieurs réformes ont été mises en place, il reste des points d'achoppement », reprend Cédric Jiongo.

Un troisième point inquiète enfin la CEMAC. Il réside, lui, dans les réserves de change qui pourraient s'établir à trois mois au lieu des cinq recommandés, ce qui place les banques en situation de fragilité. Si la dévaluation n'est pas à l'ordre du jour, des en-

gagements forts et concertés vont donc devoir être pris pour « franchir ce cap périlleux », prévient encore l'organisation. À un niveau plus politique, la réunion marque aussi le retour sur scène du président Paul Biya. Resté plutôt discret depuis qu'il est rentré au pays le 21 octobre dernier, celui-ci a dû, pour la première fois, refaire une apparition publique en tant qu'hôte d'un sommet dont on a par ailleurs appris de source diplomatique qu'il aurait dû se tenir à Bangui, mais dont le président centrafricain, Faustin Archange Touadera, a bien voulu concéder l'organisation à Yaoundé, même s'il est le président en exercice de la Cemac.

Depuis la fin de son long séjour à l'étranger à l'origine de rumeurs alarmantes sur son état de santé, Paul Biya a en effet renoué avec les habitudes que ses compatriotes lui connaissent : une relative discrétion, simplement ponctuée de quelques audiences filmées et diffusées à la télévision nationale à l'occasion du passage de l'un ou l'autre dignitaire étranger ou à la fin du séjour de l'un des diplomates en poste dans le pays. Même le 6 novembre, date à laquelle son parti, le RDPC, commémorait le 42^e anniversaire de son accession à la présidence, le président n'a rien dit.

Gaule D'AMBERT

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville,

B.P : 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE LUB & CO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

au capital de F CFA : 1 000 000

Siège social : Quartier Vindoulou

Pointe-Noire, République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2024-B13-00014

CESSIONS DE PARTS SOCIALES – TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 22 Novembre 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 27 Novembre 2024, sous le folio 221/25 N°8595, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Cessions de parts sociales: L'associé unique a cédé quatre-vingt-cinq (85) parts sociales à un nouvel associé entrant.

Transformation de la société et mise à jour des statuts: l'actionnaire unique a décidé de transformer la société SOCIETE LUB & CO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société à Responsabilité Limitée.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 Décembre 2024 sous le N°CG-PNR-01-2024-D-01393, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro : CG-PNR-01-2024-M-04878.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Pérenniser les acquis des petits exploitants agricoles

Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le ministère de l'Agriculture et des affaires rurales de Chine, représenté par l'ambassade de Chine au Congo, ont organisé, mercredi 20 novembre 2024 à Brazzaville, un atelier de partage des leçons apprises sur le projet des initiatives de renforcement des capacités des petits exploitants agricoles. Dans le cadre de ces initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire, le PAM avait bénéficié d'un appui du ministère de l'Agriculture et des affaires rurales de la Chine pour former des petits producteurs agricoles dans trois départements du pays: les Plateaux, le Pool et la Bouenza entre 2019, 2022 et 2023. Cet appui avait pour but de renforcer les chaînes de valeur agricoles et à garantir la disponibilité des produits nutritifs à des prix plus abordables. L'objectif visé a été d'apprécier les résultats atteints du projet et de tirer les enseignements sur les actions positives nécessitant une amélioration sur les enjeux à la pérennisation des acquis de cette expérience.



Vue de la tribune: Paul Valentin Ngobo 2^e de g. à dr.

Les travaux ont été ouverts par Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence de sa collègue Mme Edith Delphine Emmanuel, née Adouki, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, ainsi que de He Peng, conseiller économique de l'ambassade de Chine au Congo, représentant l'ambassadeur et Sidi Mohamed Babayh, directeur pays adjoint du PAM au Congo, et d'experts chinois. Les débats ont mis en évidence les expériences réussies des trois phases qui ont abouti à la formulation des recommandations pour la quatrième phase. Le projet a permis de soutenir les artisans locaux en leur apportant une assistance technique de construction, par les artisans locaux, des machines de transformation du manioc et la formation à leur utilisation par les petits producteurs agricoles. Toute cette action a bénéficié de l'expertise de l'Académie chinoise des sciences agronomiques tropicales (CATAS), à travers le Centre de démonstration de technologies agricoles chinoises au Congo (CDTA), du Centre régional d'excellence contre la faim et la malnutrition (CERFAM) et du Centre d'excellence du PAM en Chine.

A l'ouverture des travaux, Sidi Mohamed Babayh a souligné que «depuis 2019, cette coopération a permis de former plus de 570 petits producteurs dans les départements du Pool, de la Bouenza et des



Photo de famille à la fin de la cérémonie

Plateaux, leur fournissant des formations sur la production et la transformation du manioc et de la banane en produits locaux comme le gari, l'attiéké et l'amidon. Grâce à ce soutien, la production est passée de 27 à 100 tonnes, et les surfaces cultivées ont été étendues de 56 à 200 hectares. En parallèle, l'ouverture de nouveaux marchés, notamment via l'approvisionnement des cantines scolaires, a renforcé la viabilité économique des producteurs». Pour sa part, He Peng a souligné que «la Chine a toujours été un défenseur actif et un praticien fidèle de la coopération Sud-Sud et a toujours considéré la coopération Sud-Sud comme une priorité dans ses relations internationales et s'engage sincèrement à aider les pays en développement à améliorer leurs capacités d'auto développement. La Chine considère toujours le soutien au développement agricole en Afrique et à la sécurité alimentaire comme l'un des domaines prioritaires de sa coopération avec les pays africains. De plus la Chine est prête à partager avec le Congo les énormes opportunités du marché chinois».

A son tour, Paul Valentin Ngobo a relevé que «le développement de l'agriculture congolaise repose sur une approche intégrée, alliant production, transformation et commercialisation des produits agricoles. La commercialisation, en particulier, joue un rôle stratégique au sein des chaînes de valeur agricoles, et nous devons accorder une attention prioritaire à l'amélioration de l'accès des petits producteurs aux marchés. Entre 2019 et 2023, grâce au soutien du programme alimentaire mondial (PAM) et au financement de la Chine, notre pays a bénéficié d'un appui substantiel pour améliorer la disponibilité de produits nutritifs à des prix accessibles».

Philippe BANZ

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS HUMAINS

Les droits de l'homme sont essentiels pour construire l'avenir

A l'occasion de la 76^e journée internationale des droits de l'homme célébrée au Congo, comme dans tous les Etats membres des Nations unies, samedi 10 décembre 2024, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a rendu publique une déclaration dans laquelle il rappelle que les droits humains concernent tout le monde et qu'ils sont essentiels pour construire l'avenir.



Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo

La célébration de la journée internationale des droits de l'homme cette année a été placée sous le thème «Nos droits, notre avenir, maintenant». «Les droits humains nous concernent tous et toutes, en raison de la place centrale qu'ils occupent dans nos vies, dans nos besoins, dans nos envies, dans nos craintes et dans nos espoirs pour le présent et l'avenir», a déclaré Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH, dans le cadre de cette journée dédiée aux droits de l'homme. En outre, le message qu'elle a lu souligne que «l'avenir repose sur l'ensemble de nos droits. Il n'y

a pas d'avenir dans un monde où les droits de l'homme sont bafoués». Pour l'ONG que Nina Cynthia Kiyindou Yombo dirige, «les programmes de développement et autres doivent prendre en compte les droits humains. Ces droits donnent aux individus et aux communautés les moyens de construire un avenir meilleur».

Au Congo, 76 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, coïncidant avec les 30 ans d'existence de l'OCDH, «la situation reste préoccupante, en termes

de respect des droits humains et de jouissance des droits et libertés fondamentales», rapporte cette organisation. «Cela nécessite de la part des pouvoirs publics des efforts considérables, malgré quelques initiatives prises avec notamment des textes visant à renforcer le cadre juridique dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité», insiste l'OCDH dans

son message.

A travers ce message, l'OCDH espère inciter chacun à reconnaître l'importance et la pertinence des droits humains, à changer les perceptions en luttant contre les stéréotypes négatifs et les idées fausses et se mobiliser pour revigorer la dynamique en faveur des droits humains.

Ph.B.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Abel LILUALA, Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur

en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef:

Cyr Arnel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville: Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véron Carrhol YANGA

05 6977554 / 06 6682472

Service commercial:

05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail:

lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

ENVIRONNEMENT

La contribution de la société civile prévoit une réduction des émissions de 48 % d'ici 2025

Le forum de la société civile sur la lettre d'intention de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) FOSOCI CAFI a donné une conférence de presse, vendredi 15 novembre 2024, au siège du FGDH, à Brazzaville.

Cette conférence de presse a mis en exergue la note de position de la société civile en faveur du développement durable. Le Gouvernement avait pris des engagements pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 48 % d'ici 2025 et de 55 % d'ici 2035 par rapport aux scénarios de développement non maîtrisé. Ses propositions de réduction des émissions sont contenues dans la lettre d'intention émise par l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), qui appuie les pays signataires dans leurs actions contre le développement climatique et en faveur d'un développement durable.

Les acteurs ayant animé la conférence sont Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH, avec

quelques membres du FGDH, notamment le groupe de travail aménagement du territoire. C'est ainsi que Mme Nancy Kiminou a rendu publique la déclaration contenant des recommandations. Les conférenciers ont fait savoir que c'est depuis la ratification de l'Accord de Paris en 2017 que le Congo s'est engagé à réduire ses émissions de manière significative. Bien que le taux de déforestation demeure faible, les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur forestier constituent la principale source d'émissions nationales.

Pour concrétiser cet engagement, le pays avait élaboré une contribution déterminée nationale (CDN). Les principaux axes de cette stratégie incluent la maîtrise de la consommation



Les responsables de la société civile

tion énergétique, le recours aux énergies renouvelables, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que le renforcement de la séquestration du carbone par les forêts. Dans cette optique, un programme d'appui à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des engagements de la lettre d'intention du CAFI au Congo sera lancé en 2025. Face à cette situation, la FOSOCI-CAFI a fait des recommandations

qui portent, entre autres, sur la participation active des communautés locales et l'adaptation des documents d'aménagement aux réalités locales. Le groupe de travail «Aménagement du territoire» encourage fortement le Gouvernement, CAFI et la société civile à prendre en compte ces recommandations pour garantir une gestion durable et inclusive des ressources naturelles au Congo.

Philippe BANZ

COMMERCE

La quatrième édition du Marché de Noël a vécu

Ouverte le 25 novembre 2024, la quatrième édition du Marché de Noël a fermé ses portes le 6 décembre 2024. Elle s'est tenue à l'annexe de l'ambassade des Etats-Unis au Congo, à Brazzaville. La cérémonie de lancement a été réhaussée de la présence du ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, Alphonse Claude Nsilou, et de l'ambassadeur des USA au Congo, Eugene Young.

A l'ouverture, le diplomate américain a rappelé que les produits fabriqués au Congo sont beaucoup appréciés par les Américains et les populations vivant au Congo. «Pendant que vous travaillez dur pour accroître votre empreinte au Congo et en Afrique, n'oubliez pas que l'AGOA vous donne la

possibilité de viser plus haut».

Pour le diplomate américain, ce marché qui a inspiré d'autres initiatives similaires, est une expression concrète de leur partenariat pour faire avancer la prospérité partagée et promouvoir la diversification de l'économie congolaise, un objectif majeur de la mission américaine au

Congo.

Favorable au renforcement de la coopération dans le cadre de l'AGOA, le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou a remercié le Gouvernement américain pour l'opportunité qu'il offre aux pays africains en créant un débouché à travers l'accord de l'AGOA établi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique; cette loi promulguée par les Etats-Unis en 2000 offre une opportunité aux pays éligibles d'exporter leurs produits sur le marché américain sans droit de douane.

Placée sous le thème: «Le Made

in Congo au cœur de Noël et à la conquête du marché américain», cette édition a tenu le pari. Plusieurs produits y ont été exposés, tels les produits cosmétiques, les bijoux, les chaussures, les jus naturels, les tissus et les tenues confectionnées en raphia, les sacs en perle, les tableaux d'art fabriqués en bois. In fine, les artisans et les femmes entrepreneurs ont mis à la face du monde leur savoir-faire, qui a été bien apprécié par les visiteurs de ce marché.

Christevie OBA (Stagiaire)

MEDIAS

Lancement du projet InfoLisango en République du Congo

CFI, l'agence française de développement médias, a lancé lundi 9 décembre 2024 à Brazzaville le projet InfoLisango, qui a pour objectif de renforcer les capacités et de soutenir des médias, des organisations de la société civile et des jeunes dans la production et la diffusion d'une information équilibrée, inclusive et respectueuse des droits humains. La cérémonie de lancement de ce vaste projet a réuni ses différentes parties prenantes, notamment les promoteurs et bailleur, les professionnels des médias ainsi que les membres de la société civile.

Financé par l'Union européenne, le projet InfoLisango est un programme ambitieux, qui s'étalera sur quatre ans. La cérémonie marquant le début de ses activités, a permis de présenter les grandes lignes du projet ainsi que les différentes parties prenantes qui œuvreront à sa mise en œuvre. L'évènement a été aussi l'occasion pour les différents acteurs de renouveler leur engagement en faveur de médias et d'une société civile au service du bien commun. En République du Congo, le projet InfoLisango va s'appuyer sur l'éducation aux médias et à l'information pour combattre les manipulations de l'information et les discours de haine, en lien avec les Objectifs de développement durable et de



L'assistance. En médaillon: Jocelyn Grange

la stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes. Le programme s'activera dans la formation des médias et journalistes en matière de vérification de l'information, de couverture du débat public et du traitement des informations sensibles. Le programme s'emploiera également à la formation des organisations de la société civile spécialisées sur les droits humains à la cybersécurité, mais aussi à la formation d'ONG et des jeunes leaders, ambassadeurs, influenceurs et ou blogueurs à l'éducation aux médias et à l'information, à la désinformation et aux discours de haine. En outre, le programme accompagnera la radio nationale dans la production de contenus de sensibilisation sur le cyberharcèlement des femmes et des jeunes filles et leur diffusion sur tout le territoire dans les trois langues: français, lingala, kitu-

ba. En d'autres termes, InfoLisango va faciliter la production de contenus et d'émissions radio de débat sur l'impunité des violences faites aux femmes et jeunes filles. A terme, le projet InfoLisango devra aboutir à accroître l'audience des médias traditionnels et médias sociaux en République du Congo, avec un pourcentage estimé à 5,7 millions de personnes bénéficiaires. C'est Jocelyn Grange, Directeur Afrique de CFI (Canal France international), qui a décliné les grandes lignes ou axes du projet. CFI est un opérateur du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, filiale du Groupe France médias monde, établi à Issy-les-Moulineaux, en France.

Aristide Ghislain
NGOUMA

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P : 4866, téléphone: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 04 novembre 2024, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée TRAMONTÂNE VOYAGE-SARL, aux caractéristiques:

-Dénomination: TRAMONTÂNE VOYAGE-SARL

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée.

-Capital social: 3.000.000 F CFA.

-Siège social: Pointe-Noire, Avenue du Temple, numéro 135, marché Tié-Tié, téléphone: (00242) 06 634 79 11.

-Objet social: Transport des voyageurs; location des bus de voyage; messageries; fret routier.

-Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

-Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 4525, Folio 223/14 du 18 novembre 2024.

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° CG-PNR-01-2024-B-00890 du 02 décembre 2024.

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° CG-PNR-01-2024-B12-00228 du 02 décembre 2024.

-Gérance: Monsieur BANZOUZI Jean Claude est nommé gérant de la société pour une durée de quatre années.

Pour avis

Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°015/2024/MEF/DGID/DEFFD/
DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13949 du 20/05/2024	Plle (s) 11	Bloc : 74	Section : AB	Superficie : 284,03m²	SONGOLO	05	OKEMBA OKONDZO Patrick Dalglish
2	14136 du 04/09/2024	Plle(s) 05	Bloc : 29	Section : AF	Superficie : 407,46m²	SIAFOUMOU	05	ONTSONDO SAYERE Stève Henzo
3	13961 du 03/06/2024	Plle(s) 04	Bloc : 89	Section : P	Superficie : 178,82m²	MVOUMVOU (Rue YANGA N'zassi N°05)	02	ATTA NGALA NDZEMI Henrietta
4	9760 du 26/02/2019	Plle(s) : 03	Bloc : 29	Section : W	Superficie : 300,00m²	FOND TIE-TIE	03	MISSENGUE -NGOMA Jean Cyscal
5	13494 du 11/09/2023	Plle(s) 02	Bloc : 270	Section : ABWI	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	MFIKOU-NGOULOU Juste Romarick
6	13723 du 24/01/2023	Plle (s) 12	Bloc : 125	Section ABW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	OMBELE NDALA Prisca Estelle Prisca
7	13733 du 31/01/2024	Plle (s)04	Bloc : 69	Section : L	Superficie : 450,00m²	Saint Pierre	01	Les Enfants BIYOUOI
8	14126 du29/ 08/2024	Plle (s) 02	Bloc : 26 Bis	Section : L	Superficie : 518,03m²	O.C.H (BAKADILA	01	GAMBOMI BONGAULE Paul Henri
9	12849 du 15/10/2022	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 167	Section : BZ4	Superficie : 939,09m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NZAOU TSIMBA Opportune
10	13892 du 25/04/2024	Plle(s) 10	Bloc : 05	Section : P	Superficie : 295,20m²	MVOUMVOU (Marché)	02	ENFANTS SECK : Kadiatou ; Mamadou ; Fatoumata
11	13975 du 13/06/2024	Plle(s) 04 et 06	Bloc : 234	Section : ABW1	Superficie : 1000,00m²	MONGO MPOUKOU	05	BIKOUNGA Euloge Aristide
12	14027 du 10/07/2024	Plle (s)04	Bloc : 82	Section : AC	Superficie : 1736,51m²	MBOTA RAFFINERIE	05	SOCIETE IMPRIMERIE PAPETERIE DU COBGO (I.P.C.) Sarl
13	13976 du 13/06/2024	Plle (s) 02	Bloc : 233	Section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	OFWE Claude Patricia
14	14067 du 29/07/2024	Plle (s)06	Bloc : 27	Section : U	Superficie : 200 ,00m²	FOUCK	02	Malick Djamal Cartao HISSEIN
15	13698 du 09/01/2024	Plle(s) 01	Bloc : 63 bis	Section : P	Superficie : 329,67m²	MVOUMVOU	02	OKPEICHAN U-Jin Nicolas
16	13939 du 27/05/2024	Plle(s)02	Bloc : 14 ter	Section : CK Suite	Superficie : 388,72m²	VINDOULOU	04	MANTSOUNGA née VEMBE Gidey
17	13658 du 06/12/2023	Plle (s) 1,2,3,4,5 et 6	Bloc : 269	Section : BZ2	Superficie : 3000,00m²	TCHIBALA	05	MPALI BALAYIRA
18	14002 du 26/06/2024	Plle (s) 01	Bloc : 125	Section : CG	Superficie : 375,00m²	KOUFOL12 (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	PANDI Christelle Sandra
19	13397 du 02/08/2023	Plle (s) 02	Bloc : 42	Section : ABW	Superficie : 389,98m²	MONGO MPOUKOU	05	ITOUA NDINGA Manix
20	13764 du 13/02/2024	Plle (s) 05	Bloc : 132	Section : AI	Superficie : 200,00m²	MAKAYABOU	05	LES ENFANTS MBOUNGOU
21	14149 du 06/09/2024	Plle (s) 03	Bloc : 103	Section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MOSSA Jeancy Lérève
22	13049 du 09/02/2023	Plle (s)07 à 10	Bloc : 184	Section : ACL2	Superficie : 2000,00m²	VINDOULOU	05	OKAMBA ANGONGA Josly Marley
23	13050 du 09/03/2023	Plle (s)07 et 09	Bloc : 95	Section : ACL2	Superficie : 1000,00m²	VINDOULOU	05	OKAMBA ANGONGA Josly Marley
24	13048 du 09/03/2023	Plle(s) 03 bis	Bloc : 46	Section : AB	Superficie : 360,68m²	SONGOLO	05	SCI ONZE IMMOBOLIER 242
25	13037 du 03/02/2023	Plle (s) 02	Bloc : 26	Section : AF	Superficie : 619,11m²	SIAFOUMOU	05	LA SCI ONZE IMMOBILIERE 242
26	13022 du 30/01/2023	Plle (s) 14	Bloc : 58	Section : AB	Superficie : 425,88m²	SONGOLO	05	SCI ONZE IMMOBILIER 242 Représentée par Mr ONDZE Alpha C
27	13321 du 23/06/2023	Plle (s) 04	Bloc : 127	Section: BWs 1ère T	Superficie : 400,00m²	MPANGA	05	NGAMBOU-BHA-ZABA Alex De Dieulveult
28	13815 du 07/03/2024	Plle (s) 01	Bloc : 3qter	Section : BZ	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	ANDZOUANA Ludovic Bertrand
29	13198 du 28/04/2023	Plle(s)03	Bloc : 126	Section : AK	Superficie : 294,20m²	MAKAYABOU	05	MOUANDZIBI ITOUA Wilfrid
30	13695 du 09/01/2024	Plle (s)03 et 08	Bloc : 146	section : AI	Superficie : 736,78m²	MAKAYABOU	05	ENFANTS TIALEU
31	13201 du 03/05/2023	Plle(s)09	Bloc : 54	section : BW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU (zone SOCAVILOU)	05	BANZOUZI DIABAHOUAYA Raïssa Francis
32	14059 du 26/07/2024	Plle(s) 12	Bloc : 97	section : CF	Superficie : 489,69m²	MONT- KAMBA(Famille KAMBA)	04	RUTHLIN Evann Anthony et RUTHLIN Edsell Genevieve
33	11007 du 17/03/2021	Plle(s)27	Bloc : 17	section : R	Superficie : 294,00m²	REX	01	DJAYEOLA Aboudou Ramanou Odjouola A.
34	14089 du 14/08/2024	Plle(s) 10	Bloc : 25	section : S	Superficie : 466,23m²	MATENDE	02	SOW BOUBOU
35	14154 du 10/09/2024	Plle(s)05	Bloc : 195	section : AG	Superficie : 400,00m²	TCHIALI	05	BANIEK Gide Holla Jaurdel
36	13918du 07/05/2024	Plle(s) 23	Bloc : 155	section : T	Superficie : 324,56m²	REVOLUTION ('CQ n° 110)	01	ENFANTS BIDILOU MITORI
37	14066 du 29/07/2024	Plle (s) 2	Bloc : 71	section : T	Superficie : 333,77m²	FOUCKS	02	GONI Cartao HISSEIN-KARIM
38	14083du 12/08/2024	Plle(s)03 bis	Bloc : 116	section : AM	Superficie : 198,00m²	NKOUIKOU	04	TIRERA Cheickine et NIMAGA Cheick Oumar Tidiani
39	14124du 28/08/2024	Plle(s) 03	Bloc : 105	section : Q	Superficie : 249 ,21m²	MVOUMVOU	02	BABA YAYA Sahadath
40	13264 du 26/05/2023	Plle(s) 46	Bloc : 04	Section : Q	Superficie : 253,00m²	MVOUMVOU (Stade Municipal)	02	CAMARA Yousseuf

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculaion ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 06 Décembre 2024
Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

PROFESSION SOLENNELLE CHEZ LES CARMELITES, A KINSOUNDI

Sœur Divine de la Trinité s'est engagée définitivement

La chapelle du monastère Notre-Dame du Mont Carmel de Kinsoundi, à Brazzaville, a été à l'honneur le samedi 14 décembre 2024 en la fête de Saint-Jean de la Croix. Une cérémonie d'émission de vœux solennels de sœur Divine de la Trinité (Divine Mbemba Kihouni à l'état civil), qui s'est engagée définitivement dans la grande famille des sœurs du Carmel.

L'eucharistie a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et concélébrée par une dizaine de prêtres, dont l'abbé Christel Barthel Ganao, recteur du grand sé-

minaire de théologie cardinal Emile Biayenda. Les parents de l'heureux du jour, au milieu de la grande et fervente communauté paroissiale de Saint-Jean apôtre et de celle du monastère, se sont joints aux côtés des autres fidèles pour rendre grâce à Dieu pour toutes les merveilles. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité les familles



Sœur Divine de la Trinité



Mère prieure, Marie Agnès Atani



Les parents bénissant leur fille



Les parents de l'heureux du jour pendant la messe

devance. On peut faire la distinction sur les différents types de Vœux. Il s'agit des vœux temporaires qui sont pour un temps à durée déterminée et des vœux perpétuels ou définitifs qui sont pour une durée indéterminée, c'est-à-dire à vie. Comme c'est le cas aussi pour les Congrégations religieuses. Il y a celles qui ont choisi la vie contemplative, c'est-à-dire la prière, à

l'instar des Carmélites, des Bénédictins, des Clarisses et aussi, celles de vie active, c'est-à-dire exerçant une profession, à l'instar des Dominicains, des Trinitaires... ». Après l'homélie et l'exécution de la litanie des Saints, sœur Divine de la Trinité s'est engagée définitivement en professant les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance devant la mère prieure générale

du monastère, sœur Marie Agnès Atani. Dans son mot de remerciement, sœur Divine de la Trinité a rendu grâce à Dieu pour tous les bienfaits à son égard. «Un jour, le Seigneur m'a appelée à le servir dans la vie religieuse. J'ai répondu oui à son appel. Il m'a montré le chemin du Carmel. C'est ici au monastère Notre-Dame du Mont Carmel de Brazzaville

que j'ai commencé cette belle aventure avec Dieu. Aujourd'hui, et grâce à vos prières, Dieu me fait grâce de me consacrer à Lui pour toujours.

par le don gratuit de sa vie au Seigneur, par sa prière d'intercession pour l'Eglise, pour les prêtres, pour le monde et pour le salut des âmes. C'est

la raison la plus profonde de ma consécration», a-t-elle souligné.



Mgr l'archevêque remettant la croix à la sœur Divine

jours. Ce n'est que le début d'une belle vie d'amour avec le Christ, lui qui m'a appelée et m'a fait désirer cette vocation. La Carmélite est apôtre

Pascal BIOZI KIMINOU

39^e JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Les jeunes ont opté pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

A l'occasion de la 39^e Journée mondiale de la jeunesse, commémorée le 24 novembre 2024 en la solennité du Christ, Roi de l'univers, sous le thème: «Ceux qui mettent leur espoir dans le Seigneur, marchent sans se fatiguer», les Commissions diocésaines de la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ) des archidiocèses de Brazzaville et de Pointe-Noire ne sont pas restées en marge de cette journée. Outre les messes célébrées autour de leurs pasteurs respectifs, des activités diverses ont été organisées. Samedi 23 novembre 2024, 220 jeunes de l'archidiocèse de Brazzaville se sont mobilisés autour de leurs aumôniers pour l'opération de planting d'arbres. Le site choisi a été le Mont cardinal Emile Biayenda où 2350 plants, toutes espèces confondues, ont été plantés, afin de le protéger contre les érosions qui menacent dangereusement ledit site. Ceci pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

A signaler que les Journées mondiales de la jeunesse ont été initiées par le Saint Pape Jean-Paul II, en 1985.

Pascal BIOZI KIMINOU

INNOVATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

Une réouverture historique

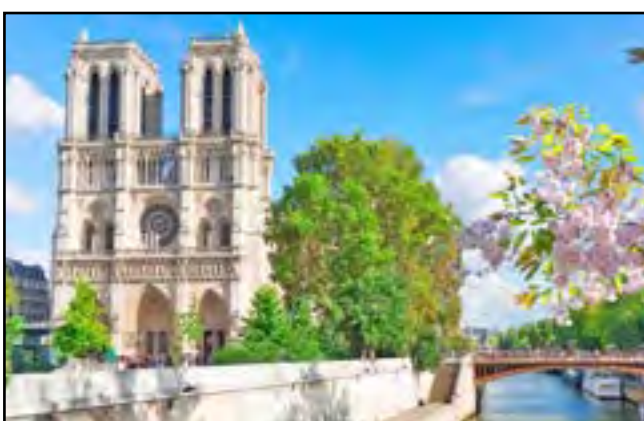
C'est Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris, qui a conduit le 7 décembre 2024 l'office de réouverture de Notre-Dame de Paris, en présence du Président français Emmanuel Macron, de nombreux Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont le Congolais Denis Sassou-Nguesso, et du futur Président américain Donald Trump, des mécènes, représentants de toutes les paroisses de Paris, membres du chapitre cathédral et du Clergé.

L'office a commencé par le rite de l'ouverture des portes. L'archevêque a frappé de sa crosse la porte fermée de Notre-Dame de Paris. La cathédrale lui a répondu par le chant du psaume 21, par trois fois. La cathédrale qui était silencieuse a résonné de nouveau du chant de la louange et à la troisième fois, les portes se sont ouvertes. Le nonce apostolique a ensuite lu le message du Pape François, dans lequel il a demandé d'implorer, entre autres, sur l'église de France et sur tout le peuple français, la protection de Notre-Dame de Paris.

Il s'est ensuite déroulé en trois parties: le réveil du grand orgue; le chant de l'office; la bénédiction finale. Durant l'office, Mgr Laurent Ulrich a prononcé une homélie. Il l'a terminée par ces mots: «Vous qui entrez ici, soyez les bienvenus; que vous soyez chrétiens ou non, croyants ou non, la

Vierge Marie vous tend ses bras, vous écoute et vous présente son Fils Jésus à qui soient tout honneur et toute gloire, aujourd'hui et pour tous les siècles».

L'ensemble de cet office a été accompagné par les chœurs de la Maîtrise Notre-Dame de Paris sous les directions d'Henri Chalet et Emile Fleury. L'archevêque



Vue extérieure de la cathédrale Notre-Dame

le samedi 7 décembre à 18 h30. «Le 17 avril 2019, deux jours après l'incendie de Notre-Dame, les cloches des cathédrales de France

fonde tristesse, partagé par nombre de nos compatriotes comme aussi bien d'autres pays, succède aujourd'hui une grande joie qui accompagne la réouverture de Notre-Dame», a-t-il déclaré. Cette première journée de réouverture s'est terminée par un concert, en présence de nombreux artistes, comme Gautier et Renaud Capuçon, Lang Lang, Angélique Kidjo et Michaël Canitrot ou encore l'Orchestre Philharmonique de Radio France. Le Président Macron a exprimé «la gratitude de la Nation française à l'égard de tous ceux qui ont sauvé, aidé et rebâti Notre-Dame», lors de la cérémonie d'ouverture.

Alain-Patrick MASSAMBA



A la réouverture de la cathédrale Notre-Dame

de Paris a proposé aux évêques de France de faire sonner à la volée les cloches de leurs cathédrales,

avaient retenti, s'unissant à la vague d'émotion causée par la dévastation de l'édifice. A ce sentiment de pro-

IN MEMORIAM

23 décembre 2009-23 décembre 2024, traduit les 15 ans, de rappel à Dieu de maman **Marceline NKOUE**, laissant des enfants, petits-fils, parents biologiques, amis et connaissances dans la douleur et le chagrin.

En ce jour réservé si particulier, tes enfants NGALEBANI Freddy, NGALEBANI Herman, NGALEBANI Boris, NGALEBANI Anouck, NGALEBANI Diane et NGALEBANI Jorlie prient tous ceux qui t'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour toi. A cet effet, une messe d'action de grâces sera



dite le 29 décembre 2024 à 6 h précises en l'église Saint Augustin de la Tsie-mé, pour le repos de ton âme et celui de ton époux NGALEBANI Jean-Alfred arraché le 9 septembre 2023.

Pour ne pas manquer

une édition de La Semaine

Africaine, mieux vaut s'abonner

FUNERAILLES D'AYBIENEVIE N'KOUKA-KOUDISSA

Emouvants adieux

Beaucoup de personnalités et de confrères ont été présents, samedi 14 décembre 2024, aux obsèques de notre collègue Aybienevie N'Kouka-Koudissa. Triste samedi que ce jour! Dès les premières heures, le soleil a accompagné les pleurs des amis, parents et officiels venus lui rendre un dernier hommage.

Comme on le dit, la mort est une voleuse qui vient sans prévenir. Ainsi, cette voleuse est venue et a arraché à La Semaine Africaine, une journaliste pleine d'avenir, Aybienevie N'Kouka-Koudissa, responsable de la page Développement. C'est un jeudi 28 novembre 2024 qu'elle est partie sans prévenir, ni s'annoncer. Ainsi, le samedi 14 décembre dernier, l'ensemble des travailleurs, le ministère de la Communication, le Conseil supérieur de la liberté de communication, le clergé, des journalistes des médias, les amis, les parents et les connaissances ont en-



Aybienevie N'Kouka-Koudissa

tier en se distinguant dans le milieu, grâce à son engagement professionnel, son dynamisme et son sens social.



Le cercueil de notre collègue pendant l'hommage

Son travail assidu lui a permis de se faire un nom dans la presse congolaise par sa plume, et sa façon d'être...

L'émotion était palpable sur les visages et dans la voix de ceux qui ont pris la parole à cette occasion. Le Directeur de cabinet, représentant du ministère de la Communication

et des médias, avec des mots de douleur, a retracé le parcours lumineux de la défunte. M. Antoine Ethai Oviedo a souligné à quel point Aybienevie a été une journaliste dévouée, surtout pleine d'avenir et qui aimait vraiment son métier de reporter.

De son côté, Joachim Mbanza, le représentant



NN.SS. Victor Abagna Mossa, Louis Portella-Mbuyu et Daniel Franck Nzika



Albert Mianzoukouta prononçant l'oraison funèbre



Les amis et consoeurs réunis dans la cour du CIO

touré son cercueil au Centre Interdiocésain des oeuvres (CIO), pour un dernier adieu à celle qui a travaillé tant d'années au journal La Semaine Africaine.

Après la levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville, la dépouille d'Aybienevie N'Kouka-Koudissa a été portée au Centre interdiocésain (CIO) où a eu lieu la cérémonie.

Née le 14 mai 1987 à Pointe-Noire, elle fut un fruit de l'université Marien Ngouabi où est née sa vocation au journalisme en y obtenant sa licence. Ensuite, elle s'est donnée corps et âme dans le mé-



De g. à dr.: Joachim Mbanza, NN.SS., Albert Mianzoukouta

QUATRIEME DIMANCHE DE L'AVENT - ANNEE C

«Marie se mit en route»

Textes: Mi 5, 1-4a; Ps 79 (80), 2a.c.3bc, 15-16a, 18-19; He 10, 5-10; Lc 1, 39-45

Le dernier dimanche de l'Avent, la liturgie nous fait contempler la Vierge Marie et, en elle, nous voyons le modèle sublime et encourageant du cœur qui sait accueillir le Seigneur.

Modèle «sublime» ne signifie pas totalement imitable. Marie vit, d'une façon absolument pure et sainte, des vertus que nous aussi nous pouvons essayer de suivre, selon les possibilités de nos cœurs. Laissons, alors, que le témoignage de la Vierge Marie inspire nos sentiments et nos actions!

En suivant l'évangile de Luc, nous savons que la Vierge Marie vient d'accueillir le projet de Dieu, que l'ange lui a révélé. La puissance du Très Haut la prenant sous son ombre, elle vient de concevoir le Fils de Dieu dans son sein. L'ange lui a fait connaître aussi un autre événement, enveloppé par le même mystère divin: dans la région montagneuse de Judée, sa parente Elisabeth, bien que stérile et trop âgée, a conçu un enfant elle aussi, car rien n'est impossible à Dieu. Et voici donc la première action de Marie témoignée par l'évangile, après l'annonce de l'ange: elle se met en route et se rend avec empressement vers la maison Elisabeth. Un voyage pas du tout facile, surtout pour une femme enceinte. Le texte original grec est plus consistant pour nous faire percevoir le sentiment de Marie. A la lettre, on peut traduire: «Elle se leva et se rendit avec empressement». «Se lever» signifie sortir de l'état de repos, prendre une décision, agir. Cette action prompte de se lever est un signe éloquent de ce qui se passe dans le cœur de Marie: après avoir écouté les paroles de Dieu, elle prend une décision, avec générosité et sagesse, et elle agit sans hésiter, sans craindre, sans se refermer sur des soucis pour son futur. Elle comprend qu'elle doit arriver jusqu'à Elisabeth sans attendre, donc elle le fait.

On pourrait réfléchir sur la raison de cette nécessité d'aller chez Elisabeth. On insiste souvent sur la générosité de Marie, qui ne s'épargne pas pour aller aider sa parente âgée, déjà plutôt proche de son accouchement. Mais cette motivation, bien que tout à fait plausible, n'est pas probablement la seule ou la principale. D'ailleurs, quant à ses nécessités matérielles, c'est bien possible qu'Elisabeth avait déjà auprès d'elle quelqu'un qui l'aidait. Mais n'y avait-il pas aussi un apport, un don, que personne au-delà de Marie n'aurait pu offrir à Elisabeth? Si, sans doute, Marie était la seule qui pouvait partager avec Elisabeth le mystère révélé par l'ange. Et il ne s'agissait pas du tout, on le comprend bien, d'un simple désir de communiquer une nouvelle inouïe. Le mystère de Dieu couvrait les deux femmes à la fois, chacune pour sa part, et on ne pouvait pas le comprendre davantage sans le partager à l'une et l'autre, afin que les deux s'y conforment totalement. Marie prend donc la décision d'aller jusqu'à Elisabeth, avec charité et sagesse, parce qu'elle comprend que c'est Dieu même qui le désire. Et elle y reste pour achever aussi son soutien jusqu'à l'accouchement de sa parente. Marie montre une intelligence et une sollicitude parfaites, par rapport au contenu de la décision et à ses temps d'exécution.

Dans cette sollicitude intelligente et prompte nous trouvons l'une des vertus qui nous sont demandées dans notre vie de chrétien. Souvent la venue du Seigneur se manifeste dans des situations qui nous demandent une réponse prompte, disponible, sage, argue. Un discernement à prendre, une aide à offrir, un encouragement, des paroles et des gestes d'encouragement, une présence de proximité: il y a bien de situations qui ne peuvent pas être affrontées par qui vit ses journées dans l'indifférence ou ralentit ses décisions à cause de l'oisiveté ou la résignation. La charité exige très souvent de l'empressement, de la hâte. Et cela ne signifie pas tomber dans la précipitation ou dans l'agitation. La Vierge Marie nous montre en effet un empressement qui vient de son écoute de la Parole de Dieu, de sa méditation et de sa prière.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

du Conseil supérieur de la liberté de la communication (CSLC) et par ailleurs ancien directeur de La Semaine Africaine, n'a pas caché son émotion, lui qui a vu comment Aybienevie a commencé avec le métier de journaliste, en étant d'abord stagiaire sous son autorité. Aujourd'hui, il garde des bons souvenirs d'elle.

Le directeur de publication du journal La Semaine Africaine actuel, Albert Mianzoukouta, n'a pas caché sa douleur de perdre encore un autre employé.

Après la cérémonie d'hommage, le corps d'Aybienevie a été conduit à la paroisse Saint-Jean Marie Vianney de Mouléké. Là où elle servait Dieu comme

légionnaire et lectrice. Sa messe d'inhumation a été célébrée par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando. Nombreux sont les prêtres, et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, mais aussi NN.SS. Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo et Louis Portella-Mbuyu, évêque émérite de Kinkala lui ont rendu le dernier hommage.

Après la messe, le corps d'Aybienevie Nkouka-Koudissa a été inhumé au cimetière de Wayako, un quartier du 8^e arrondissement (Madibou) de la capitale où elle repose désormais pour l'éternité.

Madocie Deogratias
MONGO



WWF Regional Office for Africa
ROA Yaounde Hub
Congo Country Office

76 AV. Amilcar Cabral,
Immeubles, les tours villaricci Brazzaville, R.C.

Tel: +242 06 496 57 00
Email: pboundja@wwfcog.org
Website: www.panda.org



RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (H/F) EN CHARGE DE L'ELABORATION DU PROTOCOLE DE SANTE ET DE SECURITE RELATIF AUX ACTIVITES DE PECHE COMMUNAUTAIRE DANS LE PARC NATIONAL DE NTOKOU PIKOUNDA, REPUBLIQUE DU CONGO

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Parc National de Ntokou Pikounda (PNNP) est l'une des zones les plus importantes en termes de biodiversité dans le Bassin du Congo. Le PNNP est situé dans le paysage TRIDOM et couvre 4 572 km² de forêts et de marécages. Répartie sur trois pays - le Cameroun, la République du Congo et le Gabon - la forêt transfrontalière trinationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) couvre 178 000 km², de superficie soit 10 % de la forêt tropicale du bassin du Congo.

Le PNNP a été créé par le gouvernement de la République du Congo (RoC) en 2013. Depuis novembre 2017, le WWF a conclu un accord de partenariat avec le gouvernement pour la cogestion du PNNP. Après évaluation, les deux parties ont convenu de renouveler l'accord pour encore une période de cinq (5) ans. Dans le cadre de la mise œuvre du cadre des sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) du WWF dans le PNNP, le WWF RoC a réalisé en 2020, un examen préalable des sauvegardes et en 2024, il a finalisé l'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA) et le cadre d'atténuation environnementale et sociale (ESMF). L'ESMF, qui a été développé par un cabinet indépendant de manière participative, a identifié un certain nombre de mesures pour prévenir, atténuer et traiter les risques potentiels liés aux activités de conservation.

Les sauvegardes relatives aux populations autochtones, la santé, la sûreté et la sécurité des communautés et aux restrictions d'accès ont été jugées applicables aux activités du WWF dans le PNNP, de même que les garanties relatives à l'engagement des parties prenantes et aux mécanismes de règlement des griefs. Suite à cet exercice, le WWF, en collaboration avec les autorités du parc PNNP, cherche à mettre en œuvre les stratégies d'atténuation identifiées dans l'ESMF, l'une d'entre elles étant l'élaboration d'un protocole de santé et de sécurité lié aux activités du Parc concernant la facilitation de la pêche communautaire dans le PNNP.

L'activité de pêche à petite échelle représente la première source de revenus financière des CLPA et constitue un moyen de subsistance essentiel pour cette population de 6882 habitants vivant dans 36 localités établies en périphérie du PNNP. Près de 1000 pêcheurs participent à cette activité, qui d'ailleurs est réglementée et organisée par les autorités du parc pour promouvoir à la fois les moyens de subsistance et les objectifs de conservation. La préoccupation des autorités du parc et du WWF est de s'assurer que les activités de pêche communautaire dans le parc, y compris les activités logistiques, respectent les protocoles de santé, de sécurité et de sûreté, tant pour les communautés. Cela devrait s'étendre à toutes les activités de protection, d'aménagement et éventuellement du tourisme dans le parc. C'est dans ce cadre que le WWF recherche un consultant pour lui proposer ce protocole.

President: Pavan Sukhdev Registered as:
Director General: Marco Lambertini WWF-World Wide Fund For Nature
President Emeritus: HRH The Duke of Edinburgh WWF--Fondo Mondiale per la NaturaFondo Mundial para la Naturaleza
Founder President: WWF-Fonds Mondial pour la Nature HRH Prince Bernhard of The Netherlands WWF AIs o known as World Wildlife Fund-Welt Natur Fonds

2. Objectif général

L'objectif de cette consultation est de promouvoir la santé et la sécurité de toute personne entrant dans le PNNP, notamment les CLPA durant la pêche communautaire, le personnel en charge de la gestion du PNNP (écogardes, chercheurs, directeurs) du gouvernement et du WWF, dans le cadre des activités de conservation et de valorisation menées par ces derniers dans le parc.

3. Objectifs spécifiques

Cette consultation se concentrera à établir des protocoles de santé, de sûreté et de sécurité pour les peuples autochtones, les communautés locales et les employés du WWF/PNNP impliqués dans les activités de conservation dans le PNNP.

4. Principaux Résultats attendus

Au terme de cette consultation, les résultats suivants sont attendus :

A) Un protocole de santé, sûreté et sécurité relatif aux activités de pêche communautaire dans le PNNP est élaboré.

L'objectif de ce protocole est de détailler une procédure simplifiée pour que les communautés, les autorités du parc et le personnel du WWF agissent avec diligence pour promouvoir la santé et la sécurité des CLPA pendant le transport et la durée des campagnes de pêche.

Le protocole doit être basé sur la législation nationale et les normes internationales et aligner sur la sauvegarde de santé, sûreté et sécurité communautaire du WWF. Il doit s'inspirer des meilleures pratiques et doit être élaboré en consultation avec les CLPA et les autres parties prenantes concernées. Le protocole devrait comprendre, entre autres, les éléments suivants :

- Une liste des principaux risques potentiels pour la santé et la sécurité associés aux actions menées par les autorités du PNNP pour faciliter la pêche.
- Une identification des couches les plus vulnérables de la population qui pourraient être les plus touchés en cas d'incidents liés à la santé et à la sécurité.
- Des lignes directrices pratiques en matière de sécurité prévoyant des mesures pour prévenir les accidents, la propagation de maladies, les morsures ou les attaques d'animaux, l'exposition au soleil, la violence ou les rencontres violentes, la violence fondée sur le sexe, à la fois sur les bateaux et dans les camps de pêche.
- Une procédure efficace d'intervention en cas d'urgence. Cette procédure doit préciser les modalités d'identification, de communication, d'intervention et de suivi en cas d'accidents, d'urgences sanitaires ou d'autres problèmes de sécurité pendant le transport et le séjour dans les camps de pêche. Le protocole doit inclure une procédure d'évacuation des personnes. Il doit clarifier les rôles et responsabilités des membres de la communauté, du personnel du WWF et des autorités du parc.
- Une liste des kits de sécurité (EPI) et de premiers secours nécessaires, ainsi que du matériel et de l'équipement nécessaires de protection connexes.
- Des détails sur la formation requise pour le personnel du PNNP, du WWF et les communautés pour clarifier les rôles et responsabilités des parties.
- Des outils de communication adaptés pour promouvoir la capacité et la sensibilisation de la communauté et des employés à agir conformément au protocole.

B) Un protocole pour le personnel du PNNP et le WWF pour assurer la santé et la sécurité dans d'autres activités mises en œuvre dans le parc est produit.

L'objectif de ce protocole est d'identifier les mesures pour prévenir, atténuer et répondre aux risques les plus importants en matière de santé et de sécurité associés aux activités du WWF et du personnel du PNNP dans le parc, y compris en particulier: 1) le transport sur les routes; 2) la surveillance de la faune, y compris l'installation de camps extérieurs; 3) l'organisation de réunions et de consultations avec les CLPA et d'autres parties prenantes; 4) le travail de bureau pour le personnel. Les mesures de santé et de sécurité concernant les activités d'application de la loi sont couvertes par différents protocoles et ne font pas partie de cette consultation.

Le protocole doit être basé sur la législation nationale et les normes internationales, il doit s'inspirer des meilleures pratiques et doit être élaboré en consultation avec les parties prenantes concernées.

Le protocole doit comprendre, entre autres, les éléments suivants:

- Une liste des principaux risques potentiels pour la santé et la sécurité associés aux activités mentionnées ci-dessus, qui peuvent inclure entre autres: accidents, propagation de maladies, blessures, morsures ou attaques d'animaux, exposition au soleil, maladies d'origine hydrique, intoxication alimentaire, violence ou attaques par une personne ou un groupe, y compris la violence fondée sur le sexe, les incendies de forêt, et autres risques HSS ;

- Un protocole de sécurité pratique en décrivant les mesures pour prévenir les risques mentionnés ci-dessus, ;
- Une procédure d'intervention d'urgence efficace permettant d'identifier, de communiquer, de réagir et d'assurer le suivi en cas de survenue de ces risques. Les procédures d'intervention d'urgence doivent inclure des voies d'évacuation l'accès au soutien médical et l'attribution de rôles à tous les intervenants;
- Une liste des kits de sécurité (EPI) et de premiers secours nécessaires, ainsi que du matériel et de l'équipement de protection connexes;
- Des détails sur les formations requises pour le personnel du PNNP, du WWF et les communautés ;
- Des outils de communication pour promouvoir la capacité et la sensibilisation de la communauté et des employés à agir conformément au protocole ;
- Des outils simples de suivi et évaluation du dispositif de santé et sécurité développé.

5. Tâches du consultant et Méthodologie

Le consultant réalisera les tâches ci-dessous:

a) Évaluation initiale et plan de consultation

- Une réunion initiale d'intégration avec les autorités du WWF et du PNNP pour discuter des informations et des tâches existantes;
- Évaluer les informations existantes sur les activités du PNNP, les informations sur les parties prenantes et les détenteurs de droits, l'ESIA et l'ESMF, la législation sur la santé et la sécurité pour ces activités, les meilleures normes et les meilleures pratiques dans la région;
- Sur la base des informations ci-dessus, élaborer un document unique d'évaluation des risques connus ou possibles sous forme d'un tableau initial décrivant brièvement les risques les plus importants en matière de santé et de sécurité liés aux activités pertinentes du PNNP et du WWF dans le parc, en particulier celles décrites ci-dessus (transport vers les camps de pêche, transport routier, surveillance de la faune, engagement avec les communautés). Le tableau doit inclure des mesures potentielles pour prévenir et traiter ces risques sur la base de la législation nationale et des meilleures pratiques;
- En consultation avec le WWF, élaborer un plan pour se rendre sur le terrain et impliquer les parties prenantes. Le plan doit inclure une méthodologie et des questionnaires pertinents pour recueillir l'avis des parties prenantes sur les risques pour la santé et la sécurité liés aux activités du parc et sur les mesures potentielles pour y remédier. Une attention particulière doit être accordée à la collecte des commentaires des groupes ou des personnes nécessitant une attention particulière en raison de leur vulnérabilité, tels que les femmes, les femmes enceintes, les enfants et les personnes handicapées.

b) Se rendre sur le terrain et discuter avec les parties prenantes.

- Rencontrer les autorités du parc, ainsi que les employés du PNNP et du WWF afin d'obtenir leurs contributions pour les deux protocoles;
- Rencontrer les détenteurs de droits, y compris les pêcheurs. Une attention particulière doit être accordée aux couches sociales marginalisées ou plus vulnérables;
- Rencontrer d'autres parties prenantes, notamment les pompiers et la Croix-Rouge, qui pourraient apporter une contribution précieuse au protocole;
- Visiter les camps de pêche et recueillir d'autres observations qui pourraient être nécessaires à l'élaboration du protocole;
- Visiter les centres de santé et rencontrer les personnels soignants pour évaluer la logistique et d'autres aspects;
- Élaborer un résumé des observations et des contributions reçues, ainsi que la liste de toutes les parties prenantes consultées.

c) Élaborer la première version des deux protocoles et consulter le PNNP et le WWF

- Sur la base de toutes les informations et de la consultation des parties prenantes, élaborer les deux résultats de cette consultation comme décrits avant, à savoir:
- 1)- le protocole de santé et de sécurité relatif aux activités de pêche communautaire dans le PNNP, et
- 2)- le protocole pour le personnel du PNNP et le WWF afin d'assurer la santé et la sécurité dans d'autres activités mises en œuvre dans le parc.

Les résultats doivent contenir les critères mentionnés plus haut dans ce document.

- Discuter avec le WWF et le PNNP de l'avant-projet et demander l'avis des principales parties prenantes et des détenteurs de droits.

d) Élaborer un projet final des deux protocoles, procédures d'intervention, la liste des matériaux sûrs et sécurisés et des kits d'urgence, ainsi que les outils de communication.

En tenant compte des commentaires reçus, le consultant développera les résultats finaux d'un commun accord avec le WWF et le PNNP.

e) Visite sur le terrain pour présenter et valider les documents avec les communautés, le PNNP et le WWF.

Les livrables produits seront validés par les communautés, la plate-forme de gestion des ressources naturelles, les autorités du parc et responsables du WWF

Délai de réalisation.

Trois (03) à quatre (04) mois incluant la mobilisation du consultant et la finalisation des livrables

6. Expertise requise du consultant

- Au moins 7 ans d'expérience pratique dans la gestion des risques sanitaires et sécuritaires en forêt tropicale en République du Congo ou dans les pays voisins du Bassin du Congo.
- Compréhension avérée de la situation en matière de santé et de sécurité dans les zones rurales du Bassin du Congo.
- Expertise avérée dans l'élaboration de protocoles, de lignes directrices ou de documents similaires en matière de santé et de sécurité.
- Compréhension du travail de conservation.
- Expérience préalable de l'utilisation de méthodologies participatives et de l'engagement des parties prenantes.
- Expérience de travail dans des endroits difficiles d'accès.
- La connaissance des questions de genre est un atout.
- Parler la langue locale et pouvoir écrire en français.
- Une connaissance pratique de l'anglais est un atout, mais n'est pas nécessaire.

Lignes directrices et critères de sélection

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- Curriculum vitae du consultant ou de l'équipe.
- Lettre de motivation adressée au coordonnateur national WWF Congo.
- 03 références pour des travaux antérieurs ou existants.
- Des exemples de travaux antérieurs, le cas échéant (par exemple, des protocoles de santé et de sécurité élaborés).
- Proposition financière avec détails des coûts, y compris la logistique.
- Proposition technique (03 à 04 pages au maximum), avec la méthodologie de conduite du travail et le calendrier, afin de montrer une compréhension claire des tâches à venir.

Toute la documentation requise doit être présentée en français. Après examen des dossiers reçus, le WWF Congo pourra contacter les candidat(e)s répondant aux exigences pour un entretien préliminaire (téléphonique).

Les candidatures doivent être soumises par courriel (Référence: WWF-PSS-PNNP-RoC) au plus tard le 31 décembre 2024 à l'adresse suivante: applications@wwfcog.org

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Boîte Postale 13.273 / Tél. : (242) 06 952.17.26 / 05 522.96.23 / E-mail : skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE HOPE CONGO

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de trois milliards six cent vingt-quatre millions cent cinquante mille (3.624.150.000) de Francs CFA
Siège social : 82, rue Lékana, Moungali, B.P.15.130, Brazzaville, République du Congo
RCCM : CG-BZV-2008-B14-00018

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022 dûment enregistré à Poto-Poto le 28 juin 2022 sous folio 115/8 numéro 2665, les actionnaires de la société HOPE CONGO SA, société anonyme avec conseil d'administration au capital de trois milliards six cent vingt-quatre millions cent cinquante mille (3.624.150.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis, 82, rue Lékana, arrondissement 04 Moungali, B.P.15.130 Brazzaville, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit immobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2008-B14-00018, ont sur proposition du Conseil d'Administration du 27 avril 2022, décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de trois milliards six cent vingt-quatre millions cent cinquante mille (3.624.150.000) de Francs CFA à quatre milliards quatre cent quatre-vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (4.484.750.000) de Francs CFA, par compensation d'une partie de la créance détenue par HOPE ADVANCEMENT, INC. à l'égard de la société HOPE CONGO SA, soit la somme de huit cent soixante millions six cent mille (860.600.000) de Francs CFA. L'augmentation du capital sera réalisée par voie d'émission de 17.212 actions nouvelles d'une valeur nominale chacune de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Ainsi, après la réalisation de l'augmentation du capital social, ce capital sera composé de quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (89.695) actions de cinquante mille (50.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 89.695. Par la décision COBAC D-2024/010/ portant autorisation préalable en vue de l'augmentation du capital social de la société HOPE CONGO SA, Etablissement de micro Finance de deuxième catégorie, en date à Libreville, République du Gabon, du 07 mars 2024, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a décidé d'autoriser l'augmentation du capital social de HOPE CONGO SA à hauteur de huit cent soixante millions six cent mille (860.600.000) Francs CFA par compensation de créances de la société HOPE ADVANCEMENT sur la société HOPE CONGO SA.. Cette opération se traduit par l'émission de 17.212 actions nouvelles de valeur nominale de 50.000 Francs CFA chacune. Cette souscription a été faite par une actionnaire, la société HOPE ADVANCEMENT, INC. au moyen d'un bulletin de souscription.

La déclaration notariée relative à l'augmentation du capital a été reçue le 26 avril 2024 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistrée à Poto-Poto, Brazzaville, le 29 juillet 2024 sous folio 133/16 numéro 3730.

Par l'effet de cette déclaration, l'augmentation du capital social de la société HOPE CONGO SA de huit cent soixante millions six cent mille (860.600.000) de Francs CFA est réalisée. Le capital social de la société HOPE CONGO SA passe ainsi de de trois milliards six cent vingt-quatre millions cent cinquante mille (3.624.150.000) de Francs CFA à quatre milliards quatre cent quatre-vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (4.484.750.000) de Francs CFA.

Les statuts mis à jour ont été reçus le 09 juillet 2024 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, et enregistrés à Poto-Poto, Brazzaville, le 29 juillet 2024, sous folio 139/13 numéro 3727.

Dépôt légal a été effectué le 06 septembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2024-D-00739.

Les formalités d'inscription modificative au registre du commerce et du crédit mobilier ont été accomplies le 06 septembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour insertion légale
Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire

Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Boîte Postale 13.273 / Tél.: (242) 05 522.96.23 / 06 952.17.26 / E-mail: skymbassa@yahoo.fr

Avis d'annonce légale suite au changement de dénomination sociale LCB Bank

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de quatorze milliards trois cent quarante millions (14.340.000.000) de Francs CFA
Siège social: Avenue Amilcar CABRAL, centre-ville, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG - BZV-01-2004-B14- 00037

Aux termes d'un acte portant procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2024 reçu en dépôt le 25 novembre 2024 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistré à Pointe-Noire Centre le 02 décembre 2024 sous folio 223/5 numéro 8612, les administrateurs de LCB Bank, ont proposé aux actionnaires de changer la dénomination sociale de LCB Bank pour adopter celle de «BANK OF AFRICA CONGO» en abrégé «BOA CONGO» et son logo.

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2024 reçu en dépôt le 25 novembre 2024 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistré à Pointe-Noire Centre le 02 décembre 2024 sous folio 223/08 numéro 8615, les actionnaires de LCB Bank ont agréé la proposition du Conseil d'Administration et adopté la nouvelle dénomination sociale de la banque qui est devenue «BANK OF AFRICA CONGO» en abrégé «BOA CONGO» ainsi que le logo ci-dessous.



Suite à ce changement de dénomination sociale, les statuts ont été mis à jour le 15 novembre 2024, reçus en dépôt par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistrés à Pointe-Noire Centre le 05 décembre 2024 sous folio 226/70 numéro 8789.

Dépôt légal a été effectué et enregistré sous le numéro CG-BZ-01-2024-D-00955, ainsi que les formalités d'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), le 11 décembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro CG-BZ-01-2024-M-11159.

Pour insertion légale

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Annonce n°1 du 4 décembre 2024, approuvé le 10 décembre 2024

2 FORMATIONS POUR NON FINANCIERS

Nous (Cabinet SM Audit & Conseil) spécialisé dans l'expertise comptable et le conseil aux organisations de toutes tailles et de toutes activités confondues, mettons à votre disposition une équipe qualifiée et expérimentée pour la tenue des formations suivantes, en mode Be to Be et par groupe de 5 participants en présentiel.

Thèmes	L'un des 8 objectifs pédagogiques	Prérequis	Public	Temps requis	
Finance pour non financiers	Acquérir le vocabulaire financier pour interagir avec les partenaires financiers de l'entreprise	Aucune connaissance particulière	Non spécialiste dans les domaines de la comptabilité ou de la finance	40H00	
Lire, comprendre et interpréter les états financiers de l'entreprise	Apprécier l'équilibre financier ainsi que la performance économique et financière de l'entreprise	Aucune connaissance particulière	Non spécialiste dans les domaines de la comptabilité ou de la finance	24H00	

Nous avons pris le temps de comprendre vos besoins et vos défis avant d'élaborer des cas pratiques pour vous aider à vous familiariser avec le langage comptable et financier ainsi que les mécanismes financiers.

Nous vous prions de bien vouloir nous contacter pour obtenir les fiches détaillées de présentation de nos formations: par email: secreta-riat@cabinet_sm, par téléphone: (+242) 06 631 60 53 / (+242) 04 434 22 02 ou à l'adresse: Avenue Charles de Gaulle, Immeuble CNSS, face: La Citronnelle, 3ème étage, Porte 104, Pointe-Noire, République du Congo.

CATASTROPHES NATURELLES

Inondations: le jour d'après

Une stratégie de relèvement post-inondations 2023-2024 et de préparation aux futures inondations a été validée au cours d'un atelier résidentiel tenu du 25 au 28 novembre 2024 dans la commune de Kintélé. Il a été organisé par le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le Congo a été touché ces dernières années par de sévères inondations, causant d'énormes dégâts sur les zones d'habitation, les écosystèmes, etc. Elles sont également responsables des déplacements des populations et de l'émergence des maladies hydriques et vectorielles. Face à cette situation, le Congo a procédé en 2021 à l'élaboration d'une stratégie de relèvement rapide post-catastrophes et de préparation dans les zones affectées par les inondations. Dans ce cadre, l'atelier qui a été organisé avait pour objectif de mettre à jour et valider cette stratégie. Elle vise à définir des orientations pour la préparation aux inondations. Il s'agit non seulement, de répondre à l'urgence humanitaire, mais aussi de jeter les bases d'une reprise durable en mettant une jonction entre cette phase de réponse immédiate et celle de relèvement à long terme intégrant



Une vue de l'assistance à l'atelier

des mesures de prévention des risques et de préparation aux catastrophes futures. Pour la finalisation de ce document, l'expertise d'un consultant et des cadres du PNUD a été mise à profit. Près d'une trentaine de participants ont pris part à cet atelier.

Un peu différente de la première, cette stratégie prend en compte toutes les catastrophes naturelles: pluies diluviennes, vents violents, inondations, glissements de terrain, etc. «Ce document est la conséquence des évaluations qui ont été réalisées en 2021. Et nous voulons compléter avec les nouvelles évaluations, puisque les données ont changé. Cette stratégie consiste à identifier les dégâts des catastrophes naturelles et, en même temps, le niveau des pertes subies par les populations victimes des inondations.

La spécificité de cette stratégie, c'est que nous tenons non seulement compte des dégâts, mais également des pertes subies par les populations», a martelé Clément Essié, conseiller à l'action humanitaire au ministère des Affaires sociales.

A côté de cette stratégie, les cadres multisectoriels ont également planché sur le «Plan de réponse aux futures inondations», étant donné que les prévisions météorologiques indiquent que la situation risque de dépasser celle de 2021. Rappelons qu'à la date du 8 janvier 2024, selon les données de terrain transmises par les administrations déconcentrées, 336.560 personnes ont été touchées correspondant à 63.996 ménages dont 23 morts dans neuf départements dont Brazzaville.

Germaine NGALA

DROITS DE L'HOMME

Combattre la stigmatisation des enfants en situation de rue

Le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER) que préside Joseph Bikié Likibi a organisé, du 22 au 23 novembre 2024, le festival des Droits de l'enfant à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville. C'est le conseiller du ministre des Affaires sociales, Ghislain Rock Etion, qui a ouvert le festival, en présence des représentants de l'Agence française de développement (AFD), du Conseil consultatif de la jeunesse et d'autres invités.

Ce festival, couplé au lancement de la campagne contre la discrimination à l'endroit des enfants en situation de rue, intègre les activités du REIPER à l'occasion du 35^e anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'enfant célébrée le 20 novembre 2024. Pour planter le décor, une vidéo retraçant le quotidien des enfants en situation de rue a été projetée. Le président du REIPER a apprécié le soutien du ministère des Affaires sociales dans la recherche des solutions à toutes les questions concernant ces enfants, qui sont d'ailleurs nombreux, selon les études rendues publiques. Il a déploré la stigmatisation envers ces enfants qui est encore visible dans la société, ce qui devrait être banni. Il s'est réjoui du travail déjà accompli par les pouvoirs publics, bien



Le présidium

que beaucoup reste encore à faire. «Nous sommes heureux que dans le plan d'action du ministère des Affaires sociales y compris la politique nationale d'action sociale (PANS), la question de protection de l'enfant, mais aussi d'accompagnement des familles des enfants en rupture, soit bien prise en compte», a dit Joseph Bikié Likibi. «En tant que REIPER, avec l'aide de nos partenaires Apprentis d'Auteuil, l'AFD, l'Union européenne par le passé, nous sommes en train de montrer le travail que nous réalisons. Il est important qu'ensemble nous puissions trouver des solutions. Si nous ne nous levons pas aujourd'hui, l'avenir de notre jeunesse risque d'être sombre, ce n'est pas ce que nous souhaitons», a lancé Joseph B. Likibi. Ghislain R. Etion a indiqué que pour le ministère des Affaires sociales, c'est un moment important car, partout

dans le monde, les enfants sont exposés «à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements». Au Congo, a-t-il rappelé, «plusieurs organisations de la société civile interviennent dans des champs d'action qui concernent la vulnérabilité des populations. La constitution de réseaux comme le vôtre est une évolution récente qui construit les solidarités autour des problèmes à résoudre», a souligné le haut-cadre. Pour le représentant du ministère, la stigmatisation de cette catégorie d'enfants est une problématique sociale majeure, affectant leur accès à l'éducation, aux soins de santé et même à une protection juridique adéquate. A rappeler qu'au Congo, les droits des enfants sont garantis par la loi 2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Intelligence artificielle au Congo: tendre vers des humanités numériques

Sous la direction du Pr Edouard Ngamounsika, responsable du bureau national de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) au Congo, une conférence sur l'intelligence artificielle (IA) et le numérique a été organisée le jeudi 21 novembre 2024 au Centre d'employabilité francophone de Brazzaville.

A l'ouverture, le Pr Ngamounsika a rappelé l'importance de l'intelligence artificielle dans la vie de l'homme au quotidien, mais aussi des dangers qu'il court si celui-ci en fait un mauvais usage. C'est ainsi qu'il s'agit de tendre vers des «humanités numériques».

Le principal conférencier, le Pr Auguste Nsonsi, enseignant de philosophie des sciences, épistémologie et histoire des sciences à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, a captivé l'audience avec ses réflexions profondes sur les implications philosophiques et éthiques de l'intelligence artificielle.

Lors de son intervention, le Pr Nsonsi a choisi de répondre à une question claire et distincte: «L'intelligence artificielle aujourd'hui, pourquoi faire?». Il a souligné l'importance cruciale de s'approprier cet outil incontournable dans notre société moderne. Selon lui, exister aujourd'hui, sous quelque forme que ce soit, c'est être numérisé. Il a insisté sur le fait que «nous ne pouvons pas affronter le monde qui vient sans nous doter des moyens techniques et tech-



Les participants à la conférence sur l'IA

nologiques nécessaires».

Le conférencier a également mis en avant que «rien de grand ne peut se faire en matière de recherche, d'étude, d'initiation, de formation et même de vie sans aller vers des objets connectés». Cette intervention a permis à l'auditoire de comprendre l'importance de l'intelligence artificielle et son rôle déterminant pour le futur.

En outre, dans le cadre de la recherche et de la production de mémoires, thèses et articles scientifiques, le Pr Nsonsi a abordé les aspects controversés socio-éthiques de l'IA. Il a mentionné l'importance des logiciels anti-plagiat qui «nous rappellent de respecter les normes scientifiques de présentation des travaux». Selon lui, bien que «nous puissions être tentés de plagier sous prétexte que personne ne nous voit, l'IA nous accompagne, nous surveille et nous arrête, cultivant ainsi des réflexes positifs pour discipliner notre façon de faire».

Il a poursuivi son intervention en insistant sur l'éthique, le bon

usage de l'IA pour le mieux-être de l'humanité. «Si nous ne faisons pas bon usage de l'IA, nous pouvons détruire l'humanité ou nous autodétruire. D'où il faut aller vers les «humanités numériques», a-t-il soutenu. Donc, il «nous faut un peu de dose d'éthique dans ce que nous faisons numériquement ou artificiellement», a-t-il exhorté.

En complément, M. Donjul Tchi-Ngoma, ingénieur en Télécommunication et réseau en fonction à l'AUF de Brazzaville, a réalisé une démonstration pratique de l'intelligence artificielle en utilisant des outils comme ChatGPT et Copilot. Cette démonstration a permis aux participants de mieux comprendre les applications concrètes de ces technologies dans divers domaines.

L'événement a été marqué par des échanges fructueux entre les conférenciers et les participants, soulignant l'importance de l'intelligence artificielle et du numérique pour le développement du Congo.

Gaule D'AMBERT

HANDICAP

Déficients visuels : se départir des obstacles sociaux, culturels et économiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Promotion des droits des aveugles et malvoyants en Afrique, l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC) a organisé un atelier, au profit des femmes handicapées visuelles sur la santé, droits sexuels et reproductifs afin de contribuer à leur bien-être physique, affectif, mental et social. C'était le 27 novembre à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, en présence de Serge Hervé Moussounda, chef de la circonscription d'action sociale (C.A.S) de l'arrondissement I, représentant le directeur départemental du Niari, de Cyr Claudier Kokolo, président de l'UNAMAC et administrateur titulaire de l'Afrique centrale à l'Union francophone des aveugles (UFA), de Mme Thérèse Kamango Loutekila, directrice exécutive de l'UNAMAC, de Carey Loundou, président de l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), au Niari.

Regroupant trente participants en situation de handicap: les garçons, filles et adultes, cet atelier avait pour objectif d'enlever la honte et le complexe d'infériorité des personnes vivant avec handicap visuel, lever les obstacles sociaux, culturels et économiques y compris ceux spécifiques au handicap et au genre qui entravent leur accès à la pleine réalisation de leur santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR). Outre cela, ces retrouvailles



Les participants à l'atelier

ont permis de répondre aux besoins spécifiques des déficientes visuelles en leur donnant accès à une éducation sur le droit sexuel et reproductif en vue de mettre à leur disposition des informations pertinentes, d'acquiescer des nouvelles connaissances, de faire connaître à cette couche vulnérable que le handicap n'est pas un obstacle à la réalisation de la SDSR.

Les participants ont suivi des communications sur: «La masculinité, la santé sexuelle et la reproduction»; «Les violences sexuelles et basées le genre»; «La planification familiale»; «La maternité sans risque», sans oublier «Les IST et le VIH-SIDA»; «L'éducation sexuelle». De même, il a été rappelé que la santé, les droits sexuels et reproductifs, sont fondamentaux à la santé et à la survie des personnes, à l'égalité de genre et au bien-être. Ainsi, l'UNAMAC déplore la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec handicap visuel et le refus d'aborder ouvertement les questions relatives à la sexualité entravant leur vie: «Les carences sur le plan de la santé, des droits sexuels et reproductifs ont un effet dévastateur sur les personnes et les communautés...

Seule une approche holistique peut combler ces lacunes, embrassant les droits de chacun et chacune à prendre les décisions qui concernent son corps et avoir accès aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive», peut-on retenir.

Pour Cyr Claudier Kokolo, président de l'UNAMAC et administrateur titulaire d'Afrique centrale à l'Union francophone des aveugles (UFA), son organisation est en train de défendre les droits des personnes vivant avec handicap, en particulier des aveugles. Cette défense intervient après la ratification du protocole d'accord de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif au droit des personnes handicapées en Afrique par le Congo depuis quelques années. Dans ce même élan, il a mis un accent particulier, sur l'article 17, qui stipule que toute personne handicapée a droit à la santé. Avant d'exhorter les participants à devenir, chacun, un ambassadeur pour relayer les enseignements reçus au cours de l'atelier.

Alain-Patrick
MASSAMBA

La Fondation MTN et l'Unicef outillent les jeunes pour un monde numérique responsable

Le 5 décembre dernier, l'Université Denis Sassou Nguesso a accueilli une master class exceptionnelle, organisée conjointement par la Fondation MTN Congo et l'UNICEF. Cet événement a marqué un tournant pour plus d'une centaine d'étudiants, en leur offrant les clés pour devenir des citoyens numériques actifs et responsables.

Face à l'avalanche d'informations qui inonde le numérique, il est essentiel de développer un esprit critique. La master class a outillé les jeunes



Un moment d'échange



MTN Congo et l'Unicef contribuent à construire un avenir meilleur pour les jeunes générations.

pour déceler les fake news, protéger leurs données personnelles et naviguer en toute sécurité sur la toile. En plus de leur rappeler l'importance d'entretenir une image de marque en ligne et de se défendre face au cyber harcèlement.

Un tremplin vers l'avenir

En dotant les jeunes de ces compétences, cette initiative va bien au-delà de la simple formation. Elle leur offre un véritable trem-

plin pour leur avenir. Le numérique étant entre autres un levier pour l'emploi, l'entrepreneuriat et l'engagement citoyen. Devenir un citoyen numérique, c'est aussi s'ouvrir à de nouvelles opportunités et contribuer à construire un monde plus juste et plus équitable.

Un partenariat pour l'avenir

Le partenariat entre la Fondation MTN Congo et l'UNICEF est un modèle pour le développement du numé-



Photo de famille avec les organisateurs

rique au Congo. En mettant l'accent sur l'éducation et l'émancipation, ces deux acteurs contribuent à construire un avenir meilleur pour les jeunes générations.

La master class organisée à l'Université Denis Sassou Nguesso est une contribution à l'émancipation numérique de la jeunesse congolaise. Sensibiliser et outiller les jeunes sur les bonnes pratiques à avoir en ligne, c'est leur permettre de devenir les acteurs du changement dans un monde de plus en plus digitalisé.

Avis d'Appel d'Offres (AAOI)

- Appel d'Offres n° CG-006-PASEL-F23
- Pays : RÉPUBLIQUE DU CONGO
- Projet : Projet d'Amélioration du Secteur de l'Électricité (PASEL)
- Acheteur : Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
- Numéro du Crédit IDA: N° P5090
- Intitulé du Marché: Fourniture, installation et mise en exploitation de 26 000 compteurs communicants et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des Grands Clients
- Référence DAO N°: 001F/E2C/MEH/CGMP/2024
- Emis le 09/12/2024

La République du Congo, a sollicité un financement de la Banque Mondiale pour le financement du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Electricité (PASEL) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de l'accord ou des accords résultant du présent AAO Fourniture, Installation et Mise en exploitation de vingt-six mille (26 000) compteurs communicants et mise en place d'une plateforme de Gestion des Grands Clients associée, au titre du Programme de Protection des Revenus de la Société Nationale d'Électricité actuellement Énergie Électrique du Congo (E2C).

PASEL sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture, l'installation et la mise en exploitation d'un système de comptages intelligents pour vingt-six mille (26 000) compteurs électroniques communicants, soit :

- 1 300 Compteurs en HT/MT de mesures indirectes, dont 1 222 à installer
- 24 700 Compteurs en BT de mesures directes, dont:
 - o 5 000 monophasés BT (4 744 à installer);
 - o 19 700 triphasés BT (18 844 à installer).

et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des Grands Clients au profit de la société E2C

La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Internationale (AOI) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés»), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de :

Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)

Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)

Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5ème Étage

Brazzaville/République du Congo

Tél. : + 242 05 703 39 60

E-mail: emilechakala@gmail.com

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offre tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 14 h 00, heures locales du Lundi au vendredi à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse N°2 ci-dessous contre un paiement non remboursable de Trois cent mille (300 000) francs CFA ou Six cents (600) dollars US :

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E2C)
S/C DIRECTION COMMERCIALE

Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO
B.P. : 95 – Tél. : +242 22 281 05 66

La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque certifié établi au nom de :

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E2C)

Le dossier d'appel d'offres sera obtenu auprès de:

Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)

Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5ème Étage
Brazzaville / République du Congo

sur présentation du reçu de paiement des frais d'achat ou acheminé par courrier express moyennant le paiement des frais d'expédition.

Les offres devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original et trois (3) copies à l'adresse N° 4 ci-dessous au plus tard le 31 janvier 2025 à 14 heures locales. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres présentées hors délai ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse N° 5 mentionnée ci-dessous le 31 janvier 2025, 30 mn après l'enregistrement du dernier pli reçu à l'heure limite de dépôt. Toutes les offres devront scrupuleusement porter les mentions suivantes :

Crédit IDA N° N° P5090

D'OFFRES INTERNATIONAL N° 001F/E2C/MEH/CGMP/2024
POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ
A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT DU 31 janvier 2025

L'attention des Soumissionnaires éventuels est attirée sur le fait : i) qu'il leur sera demandé, dans le cadre de leur soumission, de certifier que tous les logiciels et matériels sont couverts par une licence valide ou ont été produits par eux ; et ii) que les infractions seront considérées comme des cas de fraude pouvant donner lieu, entre autres sanctions, à l'exclusion du Soumissionnaire concerné de toute participation future à des marchés financés par la Banque Mondiale

Les soumissionnaires devront impérativement présenter une Déclaration de Garantie de l'Offre établie conformément au modèle présenté ci-après (Section 10 : modèles de formulaires de marché).

L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

La signature du marché avec l'attributaire retenu interviendra dès la mise en vigueur du Projet d'Amélioration du Secteur Électrique (PASEL)

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresse N° 1: Adresse pour obtenir des informations sur le Dossier d'Appel d'Offres

Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)

Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5me Étage
Brazzaville/République du Congo
Site: www.energie-hydraulique.gouv.cg
Tél.: + 242 05 703 39 60
E-mail: emilechakala@gmail.com

Adresse N° 2: Adresse pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offre
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E2C)

S/C DIRECTION COMMERCIALE
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO
B.P. : 95 – Tél. : +242 22 281 05 66

Adresse N° 3: Adresse pour retirer le Dossier d'Appel d'Offre
Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)

Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5ème Étage
Brazzaville / République du Congo

Adresse N° 4: Adresse pour le dépôt des Offres
Monsieur le Directeur des Etudes et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)

Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5ème Étage
Brazzaville/République du Congo

Adresse N° 5: Adresse pour la séance d'ouverture des Offres
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5ème Étage
Brazzaville/République du Congo
Fait à Brazzaville le 09 décembre 2024

Corine Victorine ONDZE DICKELET

Charly Noël, le céléberrissime journaliste-présentateur s'est éteint

On le savait malade depuis un certain temps. Hospitalisé à l'hôpital de Makélékélé, dans le premier arrondissement de Brazzaville, il avait lancé au mois de novembre dernier, dans une chaîne de télévision de la place, un appel à la solidarité afin de subvenir à ses besoins sanitaires. Mais, hélas, la mort a finalement eu raison de Charly Noël (Noël Massengo à l'état-civil). Le céléberrissime et talentueux animateur de l'émission Vidéo 45, de Télé-Congo, dans les années 80 et 90, s'est éteint dans la nuit du samedi au dimanche 15 décembre 2024, des suites d'un cancer du côlon en phase terminale à l'hôpital de Makélékélé. Si la solidarité congolaise avait agi, on aurait peut-être pu le sauver.

Agé de 64 ans et considéré comme un génie ayant contribué au renouveau de la musique congolaise, Charly Noël, journaliste-présentateur, a joué un rôle crucial et prépondérant dans la promotion des artistes peu connus, les propulsant au-delà des frontières nationales du Congo et du Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo). Après sa formation en France, il regagne le pays. En 1984, il effectue un stage à Télé-Congo. Peu après, il crée son émission qui finira par avoir une grande audience. Il s'agit de Vidéo 45, diffusée tous les samedis après-midi, et qui a marqué toute une génération. Un moment mémorable de l'histoire télévisuelle congolaise. Grâce à lui, la musique congolaise et même africaine a gravi des échelons, notamment à travers les variétés étrangères qu'elle projetait. Les artistes-musiciens comme: Fernand Mabalala; Rapha Boundzeki; Michaël Moutouari; Rigadin Mavoungou Fils; Rovias Adampot; Chairman Jacques Koyo; Angelu Chevau-

chet; Fofana Moulady; Chiden De Mbouta; Roger Luthin; Julien Cladia (Bozi Aboubacar); Stany Rodriguez; Godé, le spécialiste du smurth; Gato Beevens..., ainsi que de nombreux orchestres tels que: Viva Mandolina; Véritable Mandolina; Lusaka-Fula; Métropolis..., ont été propulsés par la magie de Charly Noël et de son émission. A dire vrai, Charly Noël a contribué à la promotion de la culture congolaise et africaine par son influence, sa passion, son engagement, son dynamisme, son savoir-faire, son talent, sa valeur, son engagement et sa voix berceuse. Méconnu au départ et sorti du néant, ce génie du micro a mis à travers son émission Vidéo 45, son expertise au service de la musique congolaise, africaine et mondiale. Sa voix et son gestuel ont fait les beaux jours de Télé-Congo et son émission a fait trembler les murs des habitations. Le nom de l'emblématique journaliste-présentateur et producteur reste et restera à jamais graver dans les mémoires des téléspectateurs



Charly Noël (Noël Massengo)

des deux rives du fleuve Congo et du continent. Puisse la nouvelle génération des animateurs et producteurs congolais et africains s'inspirer de son expérience. Ces dernières années, il animait l'émission culturelle "A la une", sur Radio-Congo, qui n'a malheureusement pas, égalé l'audience de Vidéo 45.

Joe Washington Ebina, opérateur économique et acteur de la société civile, l'un des rares citoyens à avoir répondu à son appel, sauf erreur de ma part, a affirmé: «Le grand Charly Noël n'est pas n'importe qui. Il a marqué l'histoire de plusieurs générations. Et, le voir aujourd'hui, abandonné à lui-même me blesse», avait déclaré, celui qui avait pris en charge son hébergement et sa restauration pour lui permettre de mieux suivre son traitement.

Feu Alphonse Marie Toukas, l'un des anciens du journalisme et animateur de radio et

de télévision au Congo, animateur et producteur de l'émission "Ça c'est Brazza" de Télé-Congo, ancien agent de RFI et créateur du concours "Découvertes RFI", disait de lui qu'il «incarnait la nouvelle vague des animateurs de télévision au Congo, par son style particulier et son talent. Avec lui, je peux aller m'asseoir, la relève est bien assurée».

Cinq ans avant son

décès, au hasard d'une rencontre au boulevard Alfred Raoul à Brazzaville, je prenais rendez-vous avec lui, pour la réalisation d'une interview sur son parcours journalistique. Et à la question de savoir s'il était en mesure de relancer son émission qui était réclamée à cor et à cri par de nombreux téléspectateurs, il me répondit avec son sourire habituel: «Mon cher confrère Alain-Patrick Massamba, mon talent et mon savoir-faire demeurent intacts. Il suffit qu'il puisse y avoir des mécènes qui peuvent accompagner cette œuvre pour qu'une fois de plus, je puisse assouvir la soif des téléspectateurs qui ne cessent de m'interpeller sur ce point», m'avait-il confié. Adieu Charly Noël, vas en paix, confrère!

Alain-Patrick
MASSAMBA

Pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel congolais

Fruit d'un partenariat étroit entre les autorités congolaises et françaises, le projet de réhabilitation du Centre de formation et de recherche en art dramatique-Industrie culturelle et créative (CFRAD-ICC) de Brazzaville s'inscrit dans une dynamique de coopération culturelle et de valorisation du patrimoine entre les deux pays.



Pendant la visite du CFRAD en réhabilitation

Pour informer l'opinion nationale et internationale sur l'avancée des travaux de rénovation de ce centre qui a abrité la conférence de Brazzaville et d'autres événements majeurs qui ont marqué l'histoire contemporaine mondiale, les principaux animateurs du projet, notamment Kristelle Dorval, Eléonore Helio, Julien Défossé "Kébè", Emeraude Kouka, ont donné jeudi 12 décembre dernier au chantier en réhabilitation à Brazzaville, une conférence de presse.

Le projet, entièrement financé par l'ambassade de France au Congo par l'entremise d'un programme Fonds équipe France (FEF) du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, à hauteur de 4 millions d'euros (environ 2 623 828 000 FCFA), est mis en œuvre par l'opérateur Expertise France en collaboration étroite avec le ministère congolais de la culture. La réhabilitation du CFRAD vise à restaurer ce lieu emblématique, qui a subi des dommages à l'usure du temps, pour en faire un pôle culturel dynamique, favorisant la création contemporaine et la valorisation du patrimoine local.

Pour la cheffe du projet CFRAD-ICC Kristelle Dorval, ce projet comprend aussi bien la restauration et la valorisation du patrimoine du bâtiment qui abrite le CFRAD, intégré dans un itinéraire du patrimoine historique et touristique, que la prévoyance de la conception d'une stratégie culturelle artistique autour d'un espace mémoriel, à la fois lieu d'exposition et de création conjuguant l'héritage de la France avec le nouveau partenariat Afrique-France. L'idée étant de faire du CFRAD un laboratoire innovant et un acteur pérenne des secteurs culturels et touristique du Congo.

La réhabilitation du CFRAD durera au moins une année. Son inauguration est prévue pour le premier trimestre de l'année 2026. Cette réhabilitation implique: la rénovation complète de l'édifice comprenant une salle de spectacle et un espace de répétition; des résidences d'artistes (3 studios); l'acquisition de nouveaux équipements techniques (son, éclairage, scénographie); la création des nouveaux espaces dédiés à la formation, à la recherche et aux ICC; l'implantation d'un espace mémoriel qui accueillera une exposition permanente sur l'histoire et le rôle joué par le bâtiment depuis sa création en 1904; la valorisation de ce patrimoine historique majeur dans un itinéraire urbain du patrimoine de Brazzaville visant le développement d'un tourisme à la fois mémoriel et tourné vers le futur de Brazzaville.

Pendant la visite du chantier, la guide a souligné l'importance historique et culturelle du CFRAD, rappelant son rôle dans la Conférence de Brazzaville de 1944 et son lien avec des figures historiques telles que le Général De Gaulle, Pierre Mulele, mais aussi les prestations du Ballet national, de Léopold Sédar Senghor, etc. Lors de la conférence de presse, le conseiller aux arts et aux lettres du ministère de l'Industrie culturelle et des arts, Emeraude Kouka, a décliné que la contribution du ministère de la Culture réside, entre autres, dans l'élaboration du modèle économique et du statut juridique du CFRAD.

Le projet de réhabilitation du CFRAD-ICC s'inscrit dans une démarche plus large de développement des industries culturelles et créatives au Congo, visant à valoriser le patrimoine national et à soutenir les artistes locaux. Les travaux permettront de restructurer cet espace de création contemporaine, de renforcer son rôle d'incubateur culturel et de préserver son caractère historique.

La cheffe du projet, en présentant ses différentes phases, a précisé qu'il s'étendra sur une période d'au moins une année, en 2025. Les travaux incluront «la rénovation complète du bâtiment, la création d'espaces dédiés à la formation et à la recherche, ainsi que l'installation d'équipements modernes pour soutenir les activités artistiques et culturelles».

La réhabilitation du CFRAD de Brazzaville représente un pas important vers la préservation et la valorisation du patrimoine culturel congolais, tout en offrant de nouvelles opportunités aux artistes et aux créateurs locaux.

Gaule D'AMBERT

Le cri de détresse d'Auguste Fall, ex-membre de SBB!

Drummer de renommée internationale, Samuel Auguste Pandzou dit Auguste Fall, est cofondateur de l'international orchestre populaire Super Boboto de Brazzaville (SBB). Il a été victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) le 5 janvier 2021 à Brazzaville. Affaibli par la maladie, cet artiste qui a fait la pluie et le beau temps de la musique moderne congolaise des années 60 à 80 a besoin d'une aide conséquente pour se sortir de la mauvaise passe dans laquelle il se trouve.

Lors de notre visite à son domicile, nous avons trouvé Auguste Fall très affaibli. Il présente une mine pitoyable. Bien qu'il garde encore sa motricité, son ouïe, et sa vue, l'artiste devient aphone. Il lui faut donc des soins intensifs.

Pour ne pas arranger sa situation, Auguste Fall n'a jamais perçu ses droits d'auteur qui se chiffrent à des millions de francs CFA, nous a-t-il confié, dans le langage gestuel. Le virtuose affirme être réduit à la mendicité. Il est donc plus qu'impérieux d'apporter un coup de pouce à l'ex-membre de SBB. Plutôt que d'attendre de lui rendre un hommage posthume.

Pour la petite histoire, Auguste Fall a contracté le virus de la musique dans son village natal, Kindamba Sikila, dans le district de Londelakaye (département du Niari). Où il jouait le tambourinaire à l'église des "Ngounza". Pour des raisons de scolarité, Auguste Fall quitte le village afin de poursuivre ses études secondaires successivement à Brazzaville, Kinshasa et à Boko,

où il décroche, avec brio, son Brevet d'études moyennes générales (BEMG).

Faute de soutien, le jeune homme abandonne ses études pour intégrer, en 1962, l'orchestre Cercul Jazz, dont le siège se trouvait à Elysée Bar, à Moungali (arrondissement 4), et où il fait ses premières armes. Au sein de cet ensemble, Fall a pour coéquipiers Franklin Boukaka, Ange Linaud Djendo, Mamadou Ntounta, Henri Massouka et Joseph Loumandé «José Bados».

En 1964, pour convenance personnelle, il décide d'aller monnayer son talent dans l'orchestre Los Batchicha qui jouait au bar «Le palmier du marché», à Moungali. Il évolue aux côtés de Célestin Bitsoumani «Céli Bitsou», Django, Francis, Ngando, etc.

Après la dislocation de cet orchestre en 1967, Fall s'envole pour Pointe-Noire et intègre l'orchestre Manta Lokoka. Mais, pas pour longtemps.

Revenu à Brazzaville, il crée, avec Ange Linaud, au bar Fai-



Auguste Fall

gnond, le 27 avril 1968, l'orchestre international populaire Super Boboto de Brazzaville. Où l'artiste atteint son apogée et donne la pleine mesure de son talent de drummer.

Hormis les postes de responsabilité qu'il a occupés au sein de SBB, Auguste Fall a été élu, en 1992, président de l'Union na-

tionale des musiciens congolais (UNMC). Poste qu'il a occupé pendant vingt-deux ans.

Quand le Parti congolais du travail (PCT) a perdu le pouvoir après la Conférence nationale souveraine de 1991, l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC) et l'UNMC ont été dissoutes.

A la création, en 2012, de l'Union des musiciens congolais (UMC), Auguste Fall a cédé le témoin à Bernard Bouka, colonel des Forces armées congolaises (FAC), artiste-guitariste, arrangeur et auteur compositeur, rapelé à Dieu le 29 janvier 2021. Des suites d'un AVC.

Equateur Denis NGUIMBI
Tous ceux qui désirent avoir les chansons de SBB peuvent appeler au numéros: 05 537 56 13; 06 776 78 13.

AUTRES NOUVELLES

-JOURNEE MONDIALE DU CHANT CHORAL: Co-organisée par la Maison Russe et la Fédération des chorales du Congo, la commémoration en avance de la Journée mondiale du chant choral a eu lieu, le 6 décembre 2024 à Brazzaville. Quatre chorales de la capitale ont sublimé cette soirée en déployant leurs talents au rythme des répertoires riches et variés.

-L'ARTISTE RIDO BAYONNE EST MORT: Auteur-compositeur, arrangeur talentueux, professeur généreux, bassiste et chef d'orchestre, l'artiste-musicien Rido Bayonne est décédé, le 17 novembre en France, des suites d'une maladie. Il laisse derrière lui, un immense héritage musical. Il était l'un des artistes les plus influents de la musique africaine et internationale, mais peu connu dans son pays natal, le Congo.

Programme des Nations Unies pour le développement

AVIS DE RECRUTEMENT
DE CABINETS

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo lance un appel à candidatures pour le recrutement de deux cabinets spécialisés. Ces derniers auront pour mission :

- 1.L'élaboration de la politique nationale des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de l'artisanat;
- 2.L'actualisation des outils de politiques climatiques intégrées et de développement durable en République du Congo.

Les dates limites pour le dépôt des candidatures sont précisées dans les instructions aux soumissionnaires, disponibles via le lien de publication des appels d'offres sur le portail Quantum.

Description	Lien de publication
Recrutement d'un cabinet d'études chargé de l'élaboration de la politique nationale des PME et de l'Artisanat. Reference Number : UNDP-COG-00105 Date limite de soumission : 06 janvier 2025	https://procurement-notice.undp.org/view_negotiation.cfm?-nego_id=28491
Recrutement d'un cabinet spécialisé pour l'actualisation des outils de politiques climatiques intégrées et de développement durable en République du Congo Reference Number : UNDP-COG-00107 Date limite de soumission : 09 janvier 2025 à 23h59. Conférence préparatoire en ligne : 30 décembre 2024 à 11H Lien de la conférence : https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting_OWE0NWQ5YTATZmQxNS-00Mjc4LTgxNzEtZWRRKODc2Mjk3ODgx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%2236f360a8-53bd-4264-b211-87e13e715a83%22%7d	https://procurement-notice.undp.org/view_negotiation.cfm?-nego_id=28734

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement :

Les offres doivent être soumises directement en ligne via le lien suivant : <http://supplier.quantum.partneragencies.org/>, en utilisant le profil que vous avez déjà créé sur le portail Quantum. Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez créer un profil en suivant le lien d'inscription mentionné dans l'avis de recrutement.

Veuillez noter qu'il est essentiel de ne pas créer un nouveau profil si vous en possédez déjà un. En cas d'oubli de votre nom d'utilisateur ou mot de passe, utilisez la fonction « mot de passe oublié » pour récupérer vos informations.

Pour toute demande d'informations, veuillez les adresser par courriel à : procurement.cg@undp.org.



ASSOCIATION CONGOLAISE
POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998
49, Avenue de la Base, Batignolles
B.P. 945 – BRAZZAVILLE
Tel (242) 06 982 88 45 / 05 526 63 09
E-mail : acbef@yahoo.fr
Site web : www.acbef.com
République du CONGO

Appel à candidatures pour le recrutement d'un
(e) Responsable Financier(e) et Comptable

Tire du poste :	Responsable Financier (e) et Comptable
Durée du contrat :	CDD (01 an) avec évolution en CDI
Lieu d'affectation :	Direction Exécutive (Siège social) de l'ACBEF à Brazzaville
Chef hiérarchique :	Directeur Exécutif
Date limite du dépôt des candidatures	12 janvier 2025 à 14H00 (heure de Brazzaville)

L'Association Congolaise pour le Bien-Être Familial (ACBEF) recrute, pour son siège à Brazzaville, un(e) Responsable Financier (e) et Comptable. Le/la candidat(e) doit avoir un diplôme de niveau BAC+5, une expérience professionnelle d'au moins de 5 ans dans la gestion financière, comptable et administrative. La connaissance pratique des logiciels SAGE SAARI est exigée.

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif de l'ACBEF, une copie légalisée du diplôme ou attestation, un curriculum vitae, une carte photo, un certificat de nationalité, un casier judiciaire et un certificat de nationalité datant de moins de 3 mois, un extrait d'acte de naissance et un certificat médical datant de moins de 3 mois doivent être déposés au plus tard le 12 janvier 2025 au Siège de l'ACBEF au n° 49, Avenue de la Base, Batignolles - Brazzaville, avec mention «**Appel à Candidatures pour le recrutement d'un (e) Responsable Financier (e) et Comptable**» adressés à Monsieur le Directeur Exécutif de l'ACBEF ou par mail à l'adresse suivante : acbefrecrute@gmail.com

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

NB :

- Une version électronique pourrait être adressée à l'adresse mail acbefrecrute@gmail.com ;

- Les candidatures féminines sont vivement encouragées ;

- Les personnes intéressées par l'appel à candidatures sont priées de retirer la version complète auprès de la Direction Exécutive de l'ACBEF située à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 06 janvier 2025.

- Seuls les candidats dont les dossiers seront jugés recevables seront avisés.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez au (242) 05 526 63 09.

MINISTERE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
01	N° 9118 du 03/09/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 1509,20 m2	Village Loukanga I	Pool	TOUSSEHO BOUNTSANA Justin
02	N°7800 du 21/02/24	Section :C3, bloc :168; Pile : 17(ex 1300), Sup. 276,32 m2	1300, Rue Samba Ndongo (Q Bouba Fils)	Makélékélé	BAMOKENA Wynnie Mocketh
03	N° 9063 du 08/08/24	Section : C2; bloc : 30, Pile : 14bis; Sup : 202,84 m2	93 Rue Mbiéno	Baongo	MBOUNGOU MADZOUOUNA Germida
04	N°7462 du 11/07/23	Section :-C2, bloc :121; Pile : 19(ex 406), Sup. 439,28 m2	406, rue Massouémé ex Ibara Joseph	Baongo	Enfants MATSENDA MANDAKOU
05	N° 9128 du 06/09/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup 464029,40 m2 soit 46, 40 ha	Village Ngandou Mayala	Pool	Enfants NITOUUMBI Dominique
06	N°9149 du 16/09/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 540.581,5 m2	Village Ngandou Mayala	Pool	Enfants NITOUUMBI Dominique
07	N° 9052 du 04/08/24	Section : E, bloc: 63(ex 06), Pile 05(ex 01), Sup: 278,11 m2	04, Avenue Mapiira Albert	Baongo	MOMBOULI EBAMA Prince Herauld
08	N° 9932 du 28/10/24	Section :AL2 ; bloc : 67, Pile : 6bis, Sup : 250,72 m2	134 bis, Rue Bosso (Qtier Moutabala)	Mfilou	MALANDA Idris
09	N°9931 du 28/10/24	Section :AM(exAN);bloc : 90 Pile : 9bis (ex 6), Sup : 165,14 m2	6 bis, Rue Mayama (Q Kibouendé)	Mfilou	MALANDA Idris
10	N°7925 du 24/04/24	Section : F, bloc :54, Piles : 09(ex 7 bis), Sup 186 ,64 m2	88 bis, Rue Mpossé Maséké ex Berlioz	Baongo	MADZOU Jolyne Maleine
11	N° 9907 du 16/09/24	Section : B2, bloc : 44 ; pille : 02, Sup : 233,32 m2	38, Rue Mont-Fouari (quartier Diata)	Makélékélé	MAMONTSO MBINGOU Prince William
12	N° 9186 du 04/10/24	Section : BH2 bloc : 51, Pile : 02, Sup : 459,93 m2	3, Rue Bahonda Edourd(Q Massissia)	Mdibou	FOUAD EL SAHELY
13	N° 9100 du 01/10/24	Section : BH2 , bloc 55, Pile : 1 bis, Sup : 298, 52 m2	11, Rue Bahonda Edourd (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
14	N°6932du 16/09/22	Section :- ; bloc :- ; Pile :- Sup : 376,24 m2	02 Rue Oyo (Q Itsali)	Mfilou	MAMPOUYA Marcel
15	N°9146 du 13/09/24	Section :AR/3, bloc : 81 ; ; Pile : 20; Sup : 375, 42 m2	Sangolo (quartier Mbemba-Landou)	Madibou	PEMBE Madeleine
16	N°60160du 27/05/21	Section :AS2, bloc : 148 ; ; Pile : 1bis; Sup : 604, 33 m2	Rue Kombo Rigobert (Qtier Moussosso)	Madibou	LOUMPANGOU Yvonne
17	N° 6046 du 04/03/21	Section :AS2, bloc152 Pile : -1,2 et 4 bis; Sup 2663, 91 m2	9/11/13 bis, Rue Eucalyptus, Q Moussosso	Madibou	LOUMPANGOU Yvonne
18	N°9197 du 11/10/24	Section : B2, bloc : 193, Pile : 11bis, Sup : 214,31 m2	30 Avenue Cardinal Emile B (Château d'eau)	Makélékélé	MAVOUNGOU Florent
19	N°30824 du 15/09/23	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup 187,78 m2	Rue ndzaména (Qtier Tchilapo)	Mfilou	KINKONDA MIKOUIZA Baudouin Rochel
20	N° 7649 du 19/10/23	Section :G; bloc : 55, Pile : 07(ex 12), Sup 239, 21 m2	44, Rue Ibara Joseph (rue Béranger)	Baongo	MISSAKIDI Johanna Colombe
21	N° 7650 du 19/10/23	Section :C3; bloc : 07, Pile : 03(ex 1773), Sup.355,99 m2	Quartier Sic case 1773	Makélékélé	MISSAKIDI Hugo François
22	N° 20548du 08/08/19	Section :AP, bloc : 199, Pile : 1, Sup : 909,06 m2	1, Rue Kikouimba	Mfilou	MPAKA Ghislain Aymar
23	N°9180 du 03/10/24	Section : C2; bloc : 15(ex 13), Pile : 08(ex 7), Sup.299, 17 m2	129, rue Bergère	Baongo	ITOUA Cornellie
24	N°9159 du 25/09/24	Section : AM; bloc : 185, Pile : 1, Sup. 400, 00 m2	Quartier Sobaco	Mfilou	DJIO-SIENN Sienn
25	N° 8093 du 02/07/24	Section :B2; bloc :104, Pile :06, Sup : 343,56 m2	6, rue Makabana	Makélékélé	MAYOLAS Jean Guy Blaise
26	N° 20382du 09/07/19	Section :AS, bloc :122, Pile :24 Sup 385,54 m2	15, rue BATSIMBA Gabriel	Madibou	Enfants MPAKA
27	N° 9117 du 03/09/24	Section : F ; bloc : 137; Pile : 4(ex 291), Sup 291,67 m2	291, Rue Pasteur Jonh Sodergreen	Baongo	Enfants BOUMPOUTOU
28	N°32641 du 21/10/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 71211, 37 m2	VillageLoulou	Pool	Mr Charif TOBROUKI & Mme Alaïa LAKKIS
29	N° 9013 du 11/07/24	Section : C3, bloc : 142, Pile : 16bis, Sup 174,38 m2	2113 bis Rue Matouba (Q Bifouiti)	Makélékélé	NTARI FOUA WA TOMA Tally Alix Raïssa
30	N° 9105 du 23/08/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup 800,00 m2	District d'Igné(village Moutoh)	Pool	BATANTOU Bernard
31	N°9043 du 31/07/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 1560, 52 m2	Avenue Bakotana Nestor Qtier Kombé	Madibou	NKOUSOU Alphonsine
32	N°7741 du 28/12/23	Section : AL2 bloc : 60, Pile : 4, Sup : 353,80 m2	113 rue Nganguélé (Moutabala)	Mfilou	NGATSIEBOU Mathurin
33	N° 9169 du 30/09/24	Section :B2; bloc 101; Pile : 9, Sup : 355,92 m2	41, Rue Yamba (Q Diata)	Makélékélé	NGOUWA Dieuville Lovely
34	N°9906 du 16/10/24	Section :AM ;bloc :69, Pile : 12bis, Sup : 94,59 m2	Avenue Abert Samba (Q Kahounga)	Mfilou	SANGONE Mahamadou
35	N°7811 du 16/02/24	Section : E; bloc : 47, Pile : 09(ex 73) ; Sup : 268, 14 m2	73, Rue Bayonne	Baongo	TOMADIATOUNGA-NKEDI Armand
36	N° 9132 du 06/09/24	Section :- ; bloc :- ; Piles :- ; Sup 7219,02 m2	Quartier Kombé (LASCOPA)	Madibou	NGOMA BANKADILA Malakhi Marc P
37	N° 32565du 01/10/24	Section :- ; bloc :- ; Piles :- ; Sup 11.174,94 00 m2	Village Ibina	Pool	YIMBOU-DIA-Ngoma Medie Christaël
38	N°7983 du 28/05/24	Section :AD, bloc : 109; Pile : 11, Sup : 365,27 m2	Rue Louvuala (Kinsoundi)	Makélékélé	MONGOMBOLO Grace Chrisly
39	N°9110 du 27/08/24	Section : E, bloc : 7 ; Piles 1, Sup : 237,93 m2	Avenue de Brazza	Baongo	KEMBE MALOBA Jacques Linaraice
40	N° 7012 du 27/10/22	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 547, 25 m2	Quartier Kombé	Madibou	NKOUNKOU Aubin
41	N° 9057 du 06/08/24	Section :A3; bloc : 18, Piles : 1, Sup : 273,13 m2	9, Rue Malélé Bombé (Q Château d'eau)	Makélékélé	MAKAYA DANGUI NIEKO Nicole Prisca
42	N° 20290 du06/06/19	Section :- ; bloc :- ; Piles :- ; Sup : 399,68 m2	Rue non dénommée(QBilolo-Academie)	Djiri	NKOUMA NGANGOUE Ulrich
43	N°4796 du 26/04/19	Section E, bloc :17 ; Pile :05, Sup :292,42 m	Qtier 21 Case C3-39 OCH la glacière	Baongo	KINGUENGUI Jérôme
44	N°9168 du 15/11/24	Section : C2, bloc :29 ; Pile :8, Sup :459,36 m2	81, Rue Boutsari (ex rue Raymond Paillet)	Baongo	SAMBA LOUMBOU Ulrich Donald
45	N° 9147 du 13/09/24	Section :AD4, bloc :11, Piles : 34, Sup :465, 43 m2	2 Rue des Jardin	Makélékélé	PEMBE Madeleine
46	N° 9131 du 06/09/24	Section :- ; bloc :- ; Pile :- ; Sup : 500,00 m2	Village Mayitoukou	Pool	Ken Matheo NADELON KIMIA
47	N°7725 du 21/12/23	Section :B3, bloc :42(ex 12), Piles : 18 bis (ex 5), Sup 379,94 m2	18, Rue Kivoua Samuel (Qtier Mbouono)	Madibou	SABOUKOULOU ZABAKANI Cherril T D C
48	N° 7295 du 04/07/21	Section :AD4, bloc :11, Piles : 34, Sup :465, 43 m2	06, rue Badi Henri Quartier Mafouta	Madibou	NGADZA Roberte
49	N°9144 du 13/09/24	Section :- ; bloc :- ; Piles :- ; Sup 913,65 m2	Rue Remi Massamba (quartier Kombé)	Madibou	MATSHOULA LOUBANZADIO Parfait
50	N°32673 du 25/10/24	Section :C, bloc :- ; Piles :- ;Sup 319,77 m2	Kintélé (Q Paul Ngambi)	Pool	MBOSSA POHO MOUOKANDZE Sylvanie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale, le chef de bureau
Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2024

FOOTBALL VETERANS LOISIRS

Première édition de la Coupe "Lheyet Gaboka"

I l s'est disputé du 14 septembre au 15 décembre 2024 à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville, la première édition du tournoi de football appelé "Tournoi Lheyet Gaboka". Réservé aux vétérans (40 ans et plus), il a été remporté par AS Domicile.

Ce tournoi s'est déroulé dans l'enceinte du collège Maurice Lheyet Gaboka, autrefois appelé Grande Ecole officielle de Ouenzé. Organisé par l'association Lheyet Gaboka pour le développement regroupant d'anciens élèves de cet établissement scolaire, sous la férule de son président Axel Ariel Dinghat Mouenokanga, il a connu la participation de huit équipes.

Au-delà de l'aspect sportif, le tournoi Lheyet Gaboka avait une autre dimension. Pour Axel Ariel Dinghat Mouenokanga, non seulement il favorise les échanges entre les différents acteurs, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale, mais «la pratique du sport à tout âge est recommandée par



Les trophées mis en compétition

les professionnels de la santé comme facteur de bien-être physique, mental, psychique et, surtout, de prévention contre l'hypertension artérielle, le diabète, le gros cœur, l'obésité et les accidents vasculaires cérébraux», a-t-il dit. «L'organisation de ce tournoi a obéi à cette règle», a-t-il ajouté.

Pendant trois mois, la population a eu droit à du beau football étalé par presque toutes les formations en lice. Des huit équipes au départ, quatre ont disputé les demi-finales. En match de classement pour la troisième place, Amis du coin

a disposé de l'AJ Auxerre (1-0). La finale entre AS Domicile et AS Union est allée jusqu'aux tirs au but pour départager les protagonistes, après un match nul (1-1) au temps réglementaire. Un trophée, une enveloppe d'argent et des maillots ont été remis aux formations du dernier carré. Le tournoi «Lheyet Gaboka» est bien plus qu'une simple compétition sportive. Cet événement fédérateur permet de promouvoir les valeurs du sport : le fair-play, l'esprit d'équipe et le respect de l'adversaire.

Pascal BIOZI-KIMINO

NECROLOGIE

Frédéric Bakékolo ou la joie de jouer

I l s'en est allé, l'autre jour, comme Ndomba "Géomètre" avant lui, sur ce chemin sans retour. L'ancien milieu de terrain Frédéric Bakékolo, frère cadet de Pépin Bakékolo "Kwakara" et fils d'un ancien dirigeant des Diables-Noirs (Samauly Bakékolo), a été arraché à l'affection des siens, mardi 10 décembre 2024 à Brazzaville, des suites d'une courte maladie.

Frédéric Bakékolo (né le 20 février 1965 à Brazzaville) a porté successivement les couleurs des Diables-Noirs (1982-1988), son club formateur (il y a débuté avec les juniors), et du Patronage Sainte-Anne (1988-1994). Il tranchait par son talent. Pour Fulbert Kimina-Makumbu, son apparition a constitué une bouffée d'oxygène pour le football congolais qu'on disait constipé. Son arme fatale était la feinte du corps, le dribble court et la passe précise. Lorsqu'il débute avec les Diables-Noirs, le monde se sait en face d'un joueur qui défrayera la chronique. Devenu populaire comme son frère aîné, les gradins du Stade de la Révolution et de Casimir Mvoulaéléa l'ovationnaient sous le nom de guerre de "Yobo Système".



Frédéric Bakékolo "Yobo Système".

On avait un réel plaisir à suivre ce milieu de terrain longiligne, frêle et à l'enthousiasme juvénile qu'était "Yobo Système". Il distillait les passes, décrivait des méandres. Sa feinte faisait mal et son dribble provoquait le vertige à l'adversaire, mais amusait les gradins. Un tel talent ne pouvait laisser indifférents les sélectionneurs nationaux, Zoran Ristic, le premier, en octobre 1984 (Congo-Bénin). Son dernier match avec les Diables-Rouges, il l'a disputé en 1993 (Nigeria-Congo, à Lagos, éliminatoires de la Coupe du monde 1994).

Footballeur amateur, dans toute l'acceptation du terme, ses

dirigeants semblaient plus intéressés par ses performances sportives que par son avenir. I l'a souvent rappelé avec amertume. Après y avoir laissé toute sa jeunesse, il a été simplement relégué dans l'oubli, à l'instar d'autres anciennes de football de sa génération. Ceux qui l'ont approché ces dernières années ont été impressionnés par son profil bas. Au point que celui-ci fuyait parfois le regard de ses contemporains.

La mort de Frédéric Bakékolo laisse sans voix des milliers de férus de football. Elle les plonge dans la consternation.

Adieu Frédéric !

G.-S.M.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

(Republiée suite à une erreur dans l'édition n° 4151 du vendredi 11 octobre 2024, Page 2)

ERRATUM: ANNONCE LEGALE
N°010/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/
BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13032 du 01/02/2023	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 493	Section : /	Superficie : 4000,00m²	Village TCHISSOUAMOU	LOANGO	SOUSSOU Saturné Placide
2	13031 du 01/02/2023	Plle(s) 01	Bloc : /	Section : /	Superficie : 400,00m²	Village TCHISSOUAMOU	LOANGO	SOUSSOU née GAKISSI TSO Vehme Phrygie Mireille
3	13627 du 23/11/2023	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 404 :798,71m²	LIAMBOU (Famille TCHINGASSI)	LOANGO	LA SOCIETE AFRICAN OIL INDUSTRIES
4	13517 du 22/09/2023	Plle(s) : 08	Bloc : 219	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	SAMAYELA Cortelat Dorel
5	13668 du 13/12/2023	Plle(s) 03 et 04	Bloc : 59	Section : ACV2	Superficie : 987,50m²	MENGO	LOANGO	ONKA NGAMBOU Arnel Fiacre
6	13618 du 14/11/2023	Plle (s) 07	Bloc : 17	Section AT	Superficie : 400,00m²	MOVIS	04	MIKELE NZAHOU Arsene Dimitri
7	13994 du 20/06/2024	Plle (s)02 et 10	Bloc : 203	Section : CG	Superficie : 741,50m²	KOUFOLI	05	DOUCOURE Kalilou Ibrahim
8	13808 du05/ 03/2024	Plle (s) 06 et 07	Bloc : 203	Section : CG	Superficie : 1427,87m²	KOUFOLI	05	DOUCOURE Kalilou Ibrahim
9	13677 du 18/12/2023	Plle(s) 07	Bloc : 54	Section : Q	Superficie : 179,31m²	MVOUMVOU	02	Hassana BATHILY, Athia B.,Faramata BATHILY, Mamadou B.
10	13040 du 06/02/2023	Plle(s) 08	Bloc : 30	Section : BZ5	Superficie : 250,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	ZAOU Jeanne Esvelle Colette
11	13289 du 07/06/2023	Plle(s) 08, 09 et 10	Bloc : 32	Section : CW 1	Superficie : 1500,00m²	VILLAGE NKOOUNGOU	LOANGO	MADZELA Eric Martial
12	13554 du 13/10/2023	Plle (s)05	Bloc : 144	Section : ABZ1	Superficie : 500,30m²	LOANGO	LOANGO	NGAMIYE Michel Fernish
13	13696 du 09/01/2024	Plle (s) 05	Bloc : 10	Section : KGB	Superficie : 500,00m²	POINTE INDIENNE (Famille Tchissenga)	LOANGO	MASSALA Alain Rodrigue
14	12881 du 02/11/2022	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 4000,00m²	DIOSSO	LOANGO	KALI TCHIYEMBI Paulin
15	13241 du 17/05/2023	Plle(s) 04	Bloc : 47	Section : AB	Superficie : 803,70m²	SONGOLO	05	KOBO Mélaïne Sandrine
16	12001du 15/07/2022	Plle(s)08 et 09	Bloc : 55	Section : CG 2E T	Superficie : 1010.00m²	KOUFOLI 2 (Famille Kondi Tchitali)	05	MATSIMOUNA Jess Rudy Prince
17	13753 du 06/02/2024	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 69	Section : CG	Superficie : 5000,00m²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA KOUFOLI)	05	KOUBAKA Alain Saturnin
18	12836 du 13/10/2022	Plle (s) 07	Bloc : 193	Section : AI	Superficie : 381,49m²	MAKAYABOU	05	Enfants Commun de TCHICAYA François et ITOUA Denise
19	11248 du 30/06/2021	Plle (s) 4, 5, 6, et 7	Bloc : 15	Section : ACW S	Superficie : 1600,00m²	VILLAGE LIAMBOU(Famille TCHINGASSI)	LOANGO	NGOMA KIBOU Cleve Ruthlande
20	11943 du 23/06/2022	Plle (s) 04	Bloc : 55	Section : AN	Superficie : 209.00m²	TCHINIAMBI 2	04	NZOKO Farel Willibrod et les Enfants
21	13635 du 27/11/2023	Plle (s) 8	Bloc : 63	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	YIDIKA-PEMBA Joy's-Espoir
22	13922 du 13/05/2024	Plle (s)4	Bloc : 98	Section : AH	Superficie : 282.70m²	MAKAYABOU (Tandou Soukou°	04	BOKAMBA Syntiche Exousia
23	11458 du 18/10/2021	Plle (s)18	Bloc : 67	Section : AD Suite	Superficie : 425,81m²	RAFFINERIE(Famille TCHINIOKA)	05	GAMBA NAKOUTELAMIO Agnes
24	14003 du 26/06/2024	Plle(s) 6, 7, et 8	Bloc : 6	Section : CW1	Superficie : 1483.35m²	VILLAGE NKOOUNGOU	LOANGO	MOUNDA MOUANDA née MALONGA BOUMAKANI Béatrice
25	13288 du 07/06/2023	Plle (s) 327	Bloc : /	Section : H	Superficie : 633,65m²	LA FOIRE	02	MADZELA Eric Martial
26	13896 du 25/04/2024	Plle (s) 01	Bloc : 34	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NGASSAKI Saurel Ralmach
27	13818 du 07/03/2024	Plle (s) 13	Bloc : 15	Section : S	Superficie : 450.00m²	MATENDE	02	ALLI LIGALIllyias Alade
28	13884 du 22/04/2024	Plle (s) 07	Bloc : 33	Section : AG	Superficie : 500.00m²	TCHIALI	05	ENFANTS MISSAMOU N.D ; V.S; E.F; L.E ; M.A ; N.A
29	13258 du 25/05/2023	Plle(s)10	Bloc : 23	Section : S	Superficie : 339,29m²	MATENDE	02	KHONTE Yacouba
30	13755 du 09/02/2023	Plle (s)18	Bloc : 16	section : R	Superficie : 280.40m²	REX (Auberge de la Jeunesse)	01	DOUCOURE Cheickna
31	13773 du 16/02/2024	Plle(s)0bis	Bloc : 48	section : R	Superficie : 107,43m²	GRAND MARCHE	01	SOKHONA Mohamed
32	13813 du 06/03/2024	Plle(s) 09	Bloc : 06	section : Q	Superficie : 306,62m²	MVOUMVOU	02	TALLA Mamoudou
33	13855 du 29/03/2024	Plle(s)10	Bloc : 169	section : AL	Superficie : 348,06m²	LOANDJILI (CEG MOE POATY)	04	OMINGA Annie Marie Yolande
34	13839 du 19/0632024	Plle(s) 13	Bloc : 71	section : AB	Superficie : 748,10m²	SONGOLO	05	BAKA Ghislain Nobel
35	13931 du 17/05/2024	Plle(s)02	Bloc : 58	section : AM	Superficie : 266,40m²	NKOUIKOU	04	MBOUALA Crystal
36	13865 du 08/04/2024	Plle(s) 06	Bloc : 43	section : P	Superficie : 291,39m²	MVOUMVOU	02	BANDO MONGOHINA Gatien Judicaël
37	10088 du 30/08/2019	Plle (s) 07	Bloc : 244	section : ACL1	Superficie : 500.00m²	LOUBOUTCHI (VINDOULOU)	05	MANINGA Juvet Jeancil Bertrand
38	10089 du 30/08/2019	Plle(s)03	Bloc : 244	section : ACL1	Superficie : 500,00m²	LOUBOUTCHI (VINDOULOU)	05	MANINGA Juvet Jeancil Bertrand

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculaion ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 07 Décembre 2024
Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

MODE

ADK-2, nouvelle boutique de Vlisco ouverte à Brazzaville

Le célèbre fabricant hollandais de tissus wax Vlisco continue de tisser sa toile au Congo. Samedi 14 décembre 2024, le Groupe a ouvert une nouvelle boutique Partenaire standardisée à Brazzaville, dont l'enseigne est "ADK-2". Cette initiative émane d'une commerçante de la capitale congolaise, Mme Adélou Karamatou, qui s'est vu remettre un certificat par le Groupe, représenté par Mme Edwine Edundo, directrice régionale de Vlisco.

De nombreux invités et clients, une certaine environ, étaient surpris mais heureux d'assister à l'ouverture de la nouvelle boutique de leur pagnes préféré. Pour la solennité de l'occasion, c'est la ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme, Ines Nefer Bertille Ingani, marraine de l'événement, qui a coupé le ruban d'inauguration, en compagnie de sa collègue du Plan, Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas, sous les regards admirateurs des différentes autorités congolaises, de plusieurs membres du corps diplomatique accrédités au Congo et de nombreux stylistes, modélistes et clients. «L'ouverture de cet établissement est une promesse d'avenir, un avenir très certain au cours duquel chaque client vivra une expérience unique», a dit Mme Adounie Dombi, gérante de la boutique, au nom de

Mme Karamatou. «Cette boutique a vu le jour avec le soutien inestimable du groupe Vlisco avec à sa tête Mme Edwin Edundo. Elle est faite pour vous, satisfaire ; elle est faite pour répondre à vos besoins, pour vous permettre de vous vêtir en tenue Vlisco», a-t-elle ajouté. Pour sa part, la directrice régionale de Vlisco Congo SA, Mme Edwine Edundo, a félicité Mme Karamatou pour ses dix ans de fidélité avec Vlisco, et déclaré que «cette nouvelle boutique vise à offrir une expérience d'achat exceptionnelle en collaboration avec des partenaires locaux, tout en maintenant des standards élevés de qualité et d'excellence». «Vlisco est déterminée à renforcer sa présence sur le marché congolais et à continuer d'enrichir les relations locales par cette initiative», a-t-elle terminé. Des clientes saluent l'ouverture



La ministre Ines Nefer Bertille Ingani coupant le ruban d'inauguration

de cette nouvelle maison de commerce. Ce qui va leur faciliter d'acheter les pagnes de marque Vlisco sur place au lieu de les importer. «Quand on voulait s'habiller en véritable Vlisco, on envoyait parfois de l'argent à Kinshasa ou en Afrique de l'Ouest. Maintenant c'est disponible à Brazzaville», s'est réjouie une cliente.

Située au numéro 40 de la rue Mbaka, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, la boutique "ADK-2" du véritable Vlisco est logée dans un local à cinq niveaux où elle occupe le rez-de-chaussée et le premier étage. L'espace est bien aéré et achalandé, avec



La façade principale de la boutique



Les gagnantes de la tombola

une gamme variée des produits et accessoires.

Les dames n'ont surtout pas boudé leur plaisir en prenant

d'assaut la boutique. Outre les collections de mode chatoyantes qui se déclinent en robes, jupes, des sacs, des

chaussures et bijoux sont à la portée de main. «C'est une aubaine d'avoir désormais cette boutique à Poto-Poto», a dit une visiteuse.

Un tirage au sort a conclu l'événement. Les trois femmes tirées au sort ont eu droit à des pagnes Vlisco, d'une valeur de 180.000 francs CFA pour la première, Mme Aimée Moulenda.

Le groupe Vlisco a été fondé à Helmond, aux Pays-Bas, en 1846. Ses tissus sont devenus un élément essentiel de la culture africaine, recevant une large attention des mondes de l'art, du design et de la mode.

REMERCIEMENTS

Monsieur Edouard EBOUKA-BABACKAS, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Touchés par votre profonde compassion à travers vos prières et votre présence lors de la messe d'action de grâce marquant l'an un (01) du rappel à Dieu de **Marie Julienne EBOUKA-BABACKAS**, célébrée le mardi 10 décembre 2024, en la chapelle de Javouhey à Brazzaville.

Expriment leur immense gratitude envers la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny de JAVOUHEY, pour son chaleureux accueil ; envers les prêtres qui ont célébré l'eucharistie, pour leur étroite collaboration et leur fraternelle disponibilité ;

envers l'Association des anciennes élèves de l'école de JAVOUHEY pour son indéfectible solidarité et l'Association des scouts et guides du Congo pour son dynamisme ;

et aux parents, amis et connaissances, pour leur sincère affection.

Vous avez contribué à rendre un bel hommage à notre chère MAMISSA, un an après sa disparition et il était réconfortant pour nous d'être autant entourés pendant cette célébration. Nous vous remercions infiniment pour ce soutien inestimable.

A toutes et tous, grâce, bénédiction et paix !

